PLAN D'URBANISME 2021

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-003

MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

Municipalité de Papineauville

PLAN D'URBANISME 2021

RÈGLEMENT
NUMÉRO 2021-003

MUNICIPALITÉ
DE
PAPINEAUVILLE

Municipalité de
Papineauville

Infra
PLANIFICATION URBAINE

Ce plan d'urbanisme a été élaboré par :
Infra Planification Urbaine
avec la collaboration de la
Municipalité de Papineauville

2

3

4

MOT DU MAIRE

C'est avec enthousiasme que nous adoptons le plan d'urbanisme de Papineauville qui représente le document officiel le plus important de la municipalité en matière de planification de d'aménagement de son territoire.

Le plan d'urbanisme dicte les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de notre municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

Les différents règlements d'application normatifs (zonage, lotissement, construction) et discrétionnaires (PIIA, PAE, PPCMOI) auxquels devront se conformer les résidents et les entrepreneurs découlent de ce document.

Globalement, le plan d'urbanisme de Papineauville vise à améliorer le milieu de vie villageois et durable pour satisfaire les besoins de la population locale, à favoriser la conservation, la restauration et la mise en valeur des espaces et des paysages naturels et bâtis afin de soutenir le milieu récréotouristique et à valoriser un milieu agricole dynamique et diversifié dans l'optique d'encourager l'agrotourisme et ses dérivés.

Christian Beauchamp
Maire

Municipalité de
Papineauville

Table des matières

MISE EN CONTEXTE

RÉVISION DU PLAN D'URBANISME 10
CONTENU DU PLAN D'URBANISME 11

PORTRAIT DU TERRITOIRE

POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE 14
SURVOL HISTORIQUE 16
SOCIODÉMOGRAPHIE 17
CARACTÉRISTIQUES DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE 23
FONCTIONS DU TERRITOIRE 24
COMPOSANTES ET CONTRAINTES NATURELLES DU TERRITOIRE 34
COMPOSANTES PAYSAGÈRES, PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES DU TERRITOIRE 37
RÉSEAUX DE TRANSPORT ROUTIER, COLLECTIF ET ACTIF 42
TERRAINS CONTAMINÉS 44

VISION ET MISE EN ŒUVRE

ÉNONCÉ DE VISION 46
GRANDES ORIENTATIONS 47
ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES 52
ORIENTATION 1 49
ORIENTATION 2 66
ORIENTATION 3 75
GRANDES AFFECTATIONS DU SOL ET DENSITÉS D'OCCUPATION 80

RÉFÉRENCES 85

ANNEXE

PLAN DE L'OCCUPATION DU SOL
ZONES DE CONTRAINTES
PAYSAGES SENSIBLES
RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE
RÉSEAUX DE TRANSPORT

MISE EN CONTEXTE

1.1 Révision du plan d'urbanisme

Dans l'exercice de concordance au règlement de la MRC numéro 144-2015, entré en vigueur le 21 février 2018, la municipalité de Papineauville a décidé de mettre à profit ces opérations de révision, de synthèse et d'harmonisation, afin d'actualiser ses documents de planification en mettant à jour ses informations, ses orientations et stratégies d'aménagement du territoire. Ainsi, la Municipalité s'implique activement dans la planification intégrée de son territoire afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et visiteurs.

D'ailleurs, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les MRC et les Municipalités locales doivent obligatoirement effectuer une révision quinquennale de leurs documents de planification territoriale et de la réglementation afférente. Cette révision est indispensable afin de maintenir la cohérence logique entre, d'une part, la planification urbaine et la réglementation des municipalités locales et, d'autre part, la planification régionale exprimée par les schémas d'aménagement des MRC.

Dans cette optique, le présent exercice s'inscrit dans l'atteinte des objectifs liés à la conformité de la législation québécoise applicable en la matière.

1.2 Contenu du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme de Papineauville comporte 2 grands volets :

1. Portrait du territoire

Ce volet détaille les caractéristiques relatives à la population papineauvilloise selon des données officielles. Ces données seront utiles à déterminer les besoins sous-jacents à certaines catégories de la population. Par exemple, une population vieillissante aura des besoins différents d'une population où un grand nombre de jeunes familles se trouvent. Ce portrait pourra également servir à la Municipalité afin de dresser un diagnostic visant à corriger une situation. Ainsi, s'il est constaté que le lieu de travail de la population active se situe à l'extérieur de la municipalité, et que le conseil municipal souhaite corriger cette réalité, il pourra ensuite préconiser des moyens pour créer des emplois sur son territoire.

De plus, ce volet établit le portrait de l'occupation du territoire, passé et présent. Plusieurs données y sont exposées, afin d'établir le caractère propre au territoire. La somme de ces informations permet de dresser une image précise du territoire et d'établir des diagnostics selon les caractéristiques des lieux et les besoins de la population locale.

2. Vision et mise en œuvre

Fort d'un portrait actualisé du territoire et de sa population, la reconnaissance de grands enjeux permet l'élaboration d'une vision stratégique d'aménagement du territoire papineauvillois. Élément central du plan d'urbanisme, c'est à partir de celui-ci que se dégagent les orientations et les objectifs de développement sur un horizon à court, moyen ou long terme. Certaines orientations s'appliquent à l'ensemble du territoire, tandis que d'autres visent certains secteurs nécessitant des interventions précises.

La dernière portion du plan d'urbanisme détaillela stratégie de mise en œuvre ainsi que les moyens concrets visant à atteindre les objectifs fixés. Ce plan d'action comprend notamment les grandes affectations du sol ainsi que les densités du cadre bâti à respecter.

Avec un tel outil de prise de décision, la Municipalité se dote d'une vision concrète et justifiée de l'aménagement de son territoire. Elle a en main un outil donnant une direction commune à de multiples décisions sectorielles (p. ex., habitation, commerce, transport, protection de l'environnement, loisirs).

Ainsi, tous les intéressés connaissent la position du conseil. Le plan sécurise les investisseurs et dirigeles employés municipaux dans l'atteinte de la vision déterminée. Sans plan, le conseil ne dispose d'aucun document donnant une image adéquate des projets d'urbanisme souhaités.

Arrimé à la gestion financière, le plan permet de s'ajuster rapidement si un projet ne peut se réaliser ou si de nouvelles priorités surgissent.

Enfin, le plan permet de mieux comprendre la logique derrière les moyens réglementaires, les interventions et les mesures fiscales, financières et promotionnelles privilégiées pour faciliter sa mise en œuvre.

Plan d'urbanisme

Portrait du territoire

- Histoire
- Sociodémographie
- Occupation du territoire

Vision et mise en oeuvre

- Énoncé de vision
- Grandes orientations
- Orientations, objectifs et stratégies
- Grandes affectations et densités du sol

PORTRAIT DU TERRITOIRE

Carte 1- Positionnement géographique

2.1 Positionnement géographique

La Municipalité de Papineauville se situe sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau. Cette dernière est située dans le sud-est de la région de l'Outaouais, à 120 kilomètres de Montréal, à 45 kilomètres de Gatineau, à 50 kilomètres d'Ottawa et à 35 kilomètres de Mont-Tremblant. Elle est facilement accessible de ces agglomérations par l'autoroute 50 et les routes 148 et 321 du réseau québécois. Le territoire de la MRC de Papineau est aussi accessible par deux traversiers qui font la navette entre les rives québécoise et ontarienne de la rivière des Outaouais : le premier entre Thurso et Clarence-Rockland et le second entre Fassett et Lefaivre, tous deux saisonniers. La partie sud du territoire de la MRC est la plaine riveraine de la rivière des Outaouais, tandis que la partie nord, plus élevée en altitude, constitue l'extrémité du versant sud des Laurentides et du Bouclier canadien.

Aujourd'hui, la MRC de Papineau se distingue par l'omniprésence des vastes espaces naturels et la conjugaison serrée des vocations résidentielle, touristique, agricole et forestière. Le « Pays de l'Or vert et bleu » offre à ses citoyens et aux visiteurs une qualité de vie enrichissante, unique et pure, s'inscrivant au cœur d'un territoire naturel d'une grande beauté.

La municipalité de Papineauville, est située au sud de la MRC de Papineau. Elle couvre 2,10 % de son territoire, soit plus de 61 km2, et son poids démographique représente 9,27 % de la population de la MRC. Papineauville est bordée à l'ouest par la municipalité de Plaisance, au nord par Saint-André-Avellin, à l'est par Montebello et Notre-Dame-de-Bonsecours-Partie-Nord, alors quela Baie de la Pentecôte et la rivière des Outaouais en constituent la limite sud.

2.2 Survol historique

Située au sud de la MRC de Papineau, la municipalité de Papineauville doit son existence à la présence de la rivière des Outaouais. Au début du 19e siècle, la famille Papineau, alors propriétaire de la Seigneurie de la Petite-Nation, recevait les premiers colons sur les bords de la rivière des Outaouais. Cette famille a d'ailleurs marqué l'histoire de la région et son plus illustre membre, Louis-Joseph Papineau, est encore aujourd'hui considéré comme l'un des personnages les plus importants de l'histoire québécoise et canadienne.

Moulin à scie de Papineauville (date inconnue) 8

Les Papineau ne furent pas les seuls responsables de la colonisation de l'Outaouais. Le développement de la région fut aussi assuré par le courage des hommes et des femmes de toutes origines qui sont venus s'y installer tout au long du 19e siècle. Au début de la colonie, l'exploitation forestière, alors la principale activité économique de la région, utilisait les voies d'eau pour transporter la précieuse ressource. La construction du chemin de fer en 1877 est venue appuyer les efforts des colons. Les villages traversés par la voie ferrée et situés sur les bords de la rivière des Outaouais occupèrent alors une position stratégique. Le bois produit dans la région se dirigeait alors vers les États-Unis par train ou par bateau. D'importantes scieries sont apparues dans la région, ce qui eut pour effet d'accélérer la colonisation.

Au fil des années, l'économie s'est diversifiée pour se tourner vers l'agriculture et le tourisme. De nombreux édifices datant de la fin du 19e et du début du 20e siècle sont encore présents dans le paysage et témoignent au-jourd'hui de la prospérité de la région.

Quai de Papineauville (date inconnue) 10

9

À l'origine, Papineauville faisait partie de la seigneurie de la Petite Nation. Selon les termes de l'époque, cette seigneurie fut cédée « *par la compagnie des Indes Occidentales le 16 mai 1674 à Messire François de Laval, évêque de Pétrée, nommé par le Roi, et premier évêque de Québec, de cinq lieues de terre de front, sur cinq lieues de profondeur... pour jouir par le dit seigneur Évêque et ses ayants causes en toute propriété Seigneurie et Justice de la dite terre, des lacs et rivières, mines et minières qui se trouvent dans la dite concession, comme aussi de toute la largeur du dit Fleuve et de toutes les battures, Iles et Islets vis-à-vis icelle concession* ».

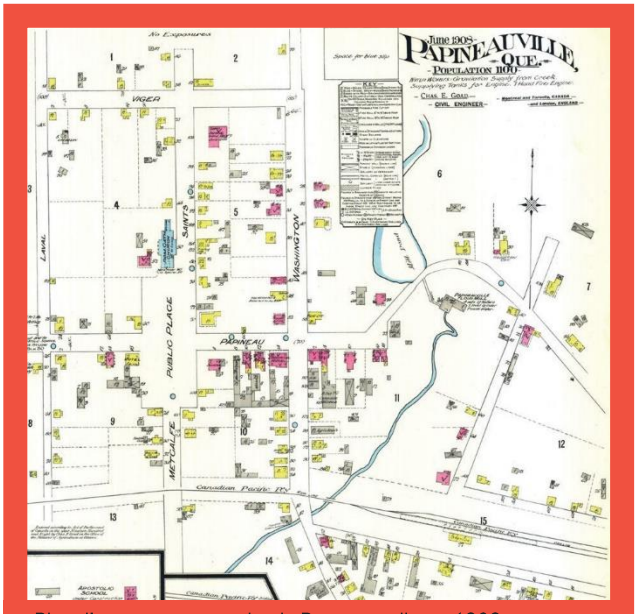

Plan d'assurance incendie de Papineauville en 1908 11

En 1689, Monseigneur de Laval cédera la seigneurie au Séminaire de Québec, qui la revendra à Joseph Papineau entre 1801 et 1803. Ce dernier en sera le propriétaire jusqu'en 1817, alors qu'il vendra la seigneurie à son fils Louis Joseph. On dit que Louis Antoine Couillard fut le premier « colon » à s'installer dans la seigneurie vers 1805. Mais la colonisation ne commencera sérieusement qu'en 1808, lorsque Joseph Papineau nommera son fils, Denis-Benjamin, pour administrer le domaine.

Maison du fondateur Denis-Benjamin Papineau (date inconnue) 12

Henri Bourassa, fils de Napoléon Bourassa et d'Azé- lie Papineau, petit-fils de Louis-Joseph Papineau, fut le premier maire de la municipalité quand celle-ci s'est détachée de Sainte-Angélique (nommée en l'honneur de Louise-Angélique, femme de Denis-Benjamin Papineau) en 1896. Les pères Montfortains établirent un juniorat en 1908, l'édifice transformé abrite aujourd'hui l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau. Longtemps, les colons vinrent, près du pont actuel, faire moudre leurs grains au moulin banal aujourd'hui disparu.

Village de Papineauville entre 1900-1960 13

Jusqu'à la fin du 19e siècle, le territoire du Village et celui de la Paroisse ne formaient qu'une seule entité municipale, celle de Sainte-Angélique, constituée en 1855. Mais, en 1896, on procéda à sa subdivision et le village devint la municipalité de Papineauville. Nouveau retournement de situation, le 29 novembre 2000, le Village de Papineauville et la Paroisse de Saint-Angélique se sont regroupés pour former la nouvelle Municipalité de Papineauville, après 94 ans de séparation.

2.3 Sociodémographie

Le portrait sociodémographique présente une série de variables caractérisant la population de Papineauville. Les informations présentées dans cette section proviennent majoritairement de l'analyse des données publiées par Statistique Canada, soit les recensements effectués en 2006 et 2011 et l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

Les études sur la projection de certaines données jusqu'en 2031 découlent pour leur part des calculs effectués par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ). Cette analyse permet de visualiser et de comprendre les grandes tendances sociétales de la population papineauvilloise. De plus, elle vise à répondre aux objectifs suivants :

- Établir le profil de la population de la municipalité ;
- Identifier les tendances sociodémo-graphiques qui ont caractérisé l'évolution de la population à ce jour et qui les caractériseront pour les années à venir ;
- Comparer les tendances sociodémographiques locales avec celles de la MRC de Papineau et du Québec ;
- Formuler les principaux enjeux découlant de l'analyse des données sociodémographiques pour Papineauville.

La compréhension de l'ensemble de ces informations aidera les acteurs municipaux à prendre des décisions éclairées quant aux besoins d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir.

Centre-ville de Papineauville entre 1900-1960 14

2.3.1 Croissance démographique

En comparant le taux de croissance de la population de la MRC de Papineau, entre 1951 et 2016, avec les taux observés dans la région de l'Outaouais et dans la province de Québec, on remarque que la population de la MRC augmente moins rapidement que la population provinciale et ce, jusqu'en 1996. Ceci s'explique qu'avec une augmentation démographique de 39,0 % entre 1951 et 1996, la municipalité affiche une croissance démographique largement inférieure à celle du Québec (76 %), mais supérieure à celle de la MRC (15 %). Cette augmentation s'est effectuée de manière relativement constante tout au long des 50 dernières années. La concentration d'une grande quantité de services à Papineauville, dans le noyau villageois, a largement contribué à maintenir la population actuelle et à attirer de nouveaux résidents. Cependant, les dernières années ont accusé une décroissance de la population et la situation démographique demeure un enjeu pour Papineauville.

Aujourd'hui, la densité de population de la MRC de Papineau est de 7,7 habitants au kilomètre carré, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise (5,8 habitants au kilomètre carré), mais elle est inférieure à sa voisine, la MRC des Collines-de-l'Outaouais (22,7 habitants au kilomètre carré).

Les données démographiques confirment que Papineauville s'est développée en une ville résidentielle attirant une clientèle de jeunes familles généralement à leur premier achat de maison. Depuis quelques années, la construction de grandes maisons cossues indique une nouvelle tendance. Selon les données de Statistiques Canada, la population de Papineauville a connu une croissance entre les années 1951 et 1996. Entre 1996 et 2016, on constate une régression de la population de 7,4 %, ce qui est nettement inférieur au taux de croissance de la M.R.C. qui atteint 12,0 % pour la même période. Entre 2001 et 2006, la population de la MRC connait un essor considérable de 7,3 %, surpassant ainsi le taux de croissance démographique québécois (4,3 %). En 2011, Papineauville comptait une population de 2 165 habitants et les données de statistiques Canada indiquent que la population atteint en 2016 un nombre de 2 101 résidents. Les tableaux suivants présentent les variations du rythme de croissance de la population au cours de cette période.

TABLEAU 1 - Évolution de la population

Années de recensement	Papineauville	MRC de Papineau	Province de Québec
1996	2 262	20 308	7 138 795
2001	2 247	20 367	7 237 479
2006	2 167	21 863	7 546 131
2011	2 165	22 541	7 903 001
2016	2 101	22 832	8 164 361

En 2016

2 101 habitants

1 055 femmes
1 045 hommes

300 jeunes de 14 ans et moins

GRAPHIQUE 1 - Taux de croissance de la population

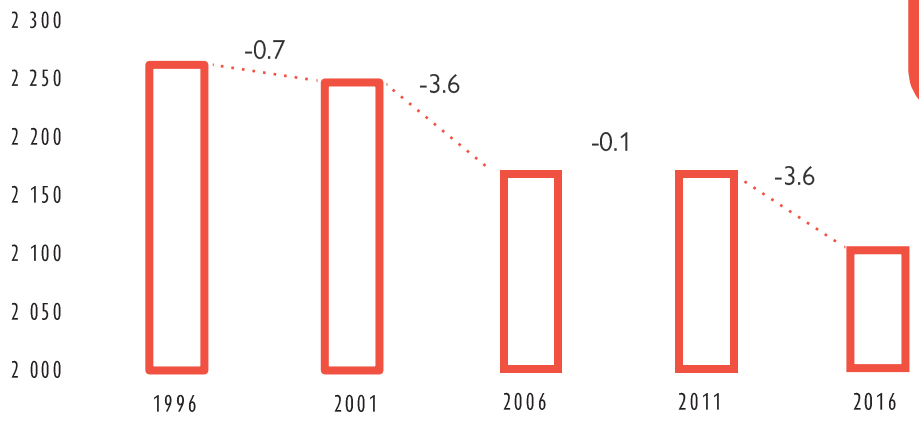

2.3.2 Âge de la population

La répartition des groupes d'âge dans la population de municipalité de Papineauville est demeurée relativement stable depuis 2006. Elle est caractérisée par des groupes d'âge similaires à ceux de la MRC, mais sensiblement plus âgée que pour l'ensemble de la province. De cette tendance générale de vieillissement de la population, le nombre de personnes de 65 et plus est supérieur à la moyenne au Québec. En 2016, le pourcentage de la population de 65 ans et plus représente 21,3 %. En comparaison, la moyenne nationale est de 16,9 % (personnes âgées 65 et plus) et 16,6 % (enfants de 0-14 ans). Le nombre d'enfants de 0-14 ans à Papineauville y est inférieur soit de 14,3 % en 2016.

Le tableau sur l'évolution des grands groupes d'âges permet de constater que la population de Papineauville a suivi le phénomène de vieillissement. Les groupes d'âge moyens, ceux où l'on retrouve les 15-59 ans, ont diminué au profit des groupes d'âge supérieurs. Au cours de cette période, la cohorte des personnes nées au cours du « Baby Boom » a passé le cap des 60 ans, ce qui explique les caractéristiques observées.

TABLEAU 2 - Évolution des grands groupes d'âge

Grands groupes d'âge	2011	2016
0 à 14 ans	12,4%	14,3%
15 à 44 ans	33,5%	30,7%
45 à 59 ans	26,1%	24,9%
60 ans et plus	28,0%	30,0%

455 personnes de 65 ans et plus

Si la population est en baisse, il est permis de croire que les prochaines années seront marquées par un accroissement encore plus marqué de la proportion de la population ayant plus de 60 ans. Papineauville offre actuellement les services requis pour conserver et même attirer les personnes appartenant aux groupes d'âge supérieurs. Les activités de villégiature, très présentes dans la région immédiate, contribueront aussi à attirer les nouveaux retraités qui quittent la ville pour s'installer en zone rurale pendant la saison estivale, ou en permanence. C'est une réalité dont la municipalité tient compte afin de définir les orientations de développement de la communauté.

De plus, la proportion de la population âgée de 14 ans et moins est en hausse de 1,9 % entre 2011 et 2016. Finalement, la proportion de la population active entre 15 et 59 ans est passé de 59,6 % en 2011 à 55,6 % en 2016. Cet écart serait dû aux étudiants et professionnels qui se déplacent vers les villes afin de poursuivre leurs activités.

2.3.3 Structure des ménages et familles

Entre 2001 et 2016, le nombre de ménages a décru de 2,0 % à Papineauville. Le pourcentage de ménages formés d'une seule personne est inférieur à ce que l'on retrouve dans la région et est de beaucoup inférieur à la moyenne provinciale. En 2016, le nombre de familles de la Municipalité était de 630, ce qui représente une variation de 1,0 % par rapport à 2011. Ces résultats sont démontrés dans le tableau suivant, illustrant l'évolution de la taille des ménages entre 2011 et 2016.

TABLEAU 3 - Évolution des ménages privés selon la taille du ménage de 2011 à 2016

	2011		2016	
1 personne	305	31,3%	300	31,1%
2 personne	400	41,0%	405	42,0%
3 personnes	115	11,8%	125	13,0%
4 personnes	100	10,3%	95	9,8%
5 personnes ou plus	55	5,6%	45	4,7%
Total	975	100,0%	965	100,0%

305 familles avec enfants

Le tableau 3 indique une croissance de la proportion des ménages de moyenne taille, c'est-à-dire les ménages de 3 ou 4 personnes. Cette tendance peut s'expliquer par l'évolution de la structure d'âge de la population. L'accroissement de la proportion d'enfants (0 à 14 ans) de la population est marqué par une augmentation de personnes vivant à 3 ou 4 personnes.

L'augmentation du nombre de ménages engendre de nouveaux besoins en logement et, par le fait même, une possible croissance de la construction résidentielle au cours des prochaines années. D'ailleurs, selon les données de l'Institut de la Statistique du Québec, la population de la MRC de Papineau augmentera dans une proportion de 14,8 % entre 2011 et 2036.

2.3.4. Revenu

En 2015, le revenu moyen des ménages à Papineauville se chiffre à 63 124 $, ce qui est nettement inférieur à celui du Québec où l'on a recensé un revenu moyen de 77 306 $.

TABLEAU 4 - Revenu total moyen des ménages en 2015

PAPINEAUVILLE	PAPINEAU	PROVINCE
63 124 $	62 627 $	77 306 $

Le tableau 5 indique quant à lui la répartition des ménages selon le revenu moyen. On remarque qu'environ 70% des 970 ménages de la municipalité ont un revenu inférieur à la moyenne québécoise.

TABLEAU 5 - Répartition des ménages selon le revenu total (2015)

Moins de 20 000$	105	11%
20 000$ à 39 999$	235	24%
40 000$ à 59 999$	205	21%
60 000$ à 79 999$	135	14%
80 000$ à 99 999$	110	11%
100 000$ et plus	180	19%
Total	970	100,00%

2.3.5 Professions

L'emploi dans les domaines agricole et forestier est en forte régression depuis bien des années et cette tendance semble s'être poursuivie de 2006 à 2016, soit une diminution marquée de 40 % selon les Profils de recensement de Statiatique Canada. Le secteur des autres services a connu une augmentation appréciable de 9,8 %. Ce secteur regroupe notamment les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer la réparation ou l'entretien préventif de véhicules automobiles, de machines, de matériel ou d'autres produits, à fournir des services de soins personnels, des services funéraires, des services de blanchissage et d'autres services aux particuliers tels que les soins pour animaux de maison et des services de développement et de tirage de photos.

On constate que la majorité de la population active de la municipalité occupe un emploi relié au secteur des services. Cette situation peut s'expliquer par la présence de nombreux services régionaux, ainsi que par le pôle villageois important à l'intérieur d'une région à vocation rurale. Près du tiers de la population occupe un emploi dans le domaine des ventes et services. Cette catégorie affiche une surreprésentation masculine alors que l'inverse se produit dans le cas des emplois reliés au secteur administratif. Cette réalité ne vient que confirmer la répartition traditionnelle des types d'emploi selon le sexe. La vocation touristique de la région viendra augmenter le nombre d'emplois reliés au secteur des services au cours des prochaines années. Une telle augmentation est souhaitable compte tenu du potentiel intéressant qu'offre le développement de l'industrie touristique dans la région outaouaise. La présence d'un personnel expérimenté dans le secteur des services constituera un avantage certain pour la municipalité à court ou moyen terme.

2.3.6 Lieu de travail

Le tableau suivant indique le lieu de travail de la population active : près de 37 % de la population travaille à l'intérieur de la municipalité prouvant l'excellente performance pour une municipalité de cette taille. Le télé-travail étant en expansion, cette proportion ne fera que tendre à s'agrandir. D'ailleurs, 65 personnes occupent un emploi à l'intérieur même de leur domicile ce qui englobe les travailleurs autonomes, les télé-travailleurs ainsi que les commerces intégrés aux résidences. Ceci démontre la vitalité économique de la municipalité et sa capacité à fournir des emplois aux résidents. Le développement des activités touristiques permettrait sans doute de hausser encore davantage cette proportion. Le prolongement de l'autoroute 50 aura probablement pour effet d'attirer des résidents qui occupent des emplois dans la région de la capitale nationale, mais il pourrait aussi stimuler la création de nouveaux emplois à Papineauville.

TABLEAU 6 - Catégorie de lieu de travail et de destination du trajet domicile-travail pour la population active occupée âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés ayant un lieu habituel de travail.

À domicile	65	
À l'extérieur du Canada	0	
Sans adresse de travail fixe	120	
Lieu habituel de travail	860	
À Papineauville	315	36,6%
Dans la MRC Papineau	300	34,9%
Au Québec	210	24,4%
À l'extérieur du Québec	40	4,7%

2.3.7 Évolution de la densité de population et des typologies d'habitations

À Papineauville, entre 2011 et 2016, le nombre d'habitants au kilomètre carré a diminué passant de 35,4 à 34,3. En 2016, Statistique Canada dénombrait 965 logements dans la Municipalité, dont la grande majorité, près de 75,6 %, sont des logements possédés et dont 71,5 % des logements sont des maisons individuelles. Entre 2011 et 2016, une diminution de 3,5 % (-25 unités) du nombre de maisons individuelles a été observée.

2.3.8 Mises en chantier résidentielle et estimation des espaces vacants et à redévelopper

Bien que modeste, une croissance d'unités de logements a été enregistrée au cours des dernières années. Entre 2010 et 2019, il s'est construit 57 nouveaux logements, soit en moyenne 6 unités par année.

Un inventaire des espaces vacants a été réalisé par la Municipalité afin d'estimer les superficies disponibles au développement sur son territoire. En 2020, il est estimé à 87 hectares le potentiel de développement résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain.

Considérant les contraintes physiques et naturelles des secteurs voués à un développement résidentiel, il est primordial d'exiger une planification détaillée de chacun de ces secteurs. Pour ce faire, leur développement sera assujetti au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

2.3.9 Les enjeux socio-démographiques et économiques

La MRC de Papineau ne dispose d'aucun établissement postsecondaire. Les jeunes désirant poursuivre une formation collégiale doivent se déplacer à Gatineau, Saint-Jérôme ou à Sainte-Thérèse, notamment.

La faible scolarisation dans la MRC est possiblement corrélée à l'absence d'établissements éducatifs dans Papineau et aux déficiences en matière d'accessibilité aux informations disponibles par voie électronique. Dans une optique d'amélioration, Papineauville souhaiteune bonification de l'offre de formations techniques et professionnelles, ciblées vers les secteurs économiques où elle entend se démarquer comme les technologies de production et de transformation agroalimentaire, la valorisation des sous-produits forestiers, l'hôtellerie et la restauration, l'écotourisme, les arts et la culture. La relève agricole devrait aussi être davantage encouragée. D'ailleurs, une aide financière adéquate et de meilleurs outils fiscaux favoriseraient davantage le transfert intergénérationnel des terres.

La condition socio-économique des ménages de Papineau s'améliore constamment, grâce à un taux de chômage en baisse et des revenus en hausse, ces tendances sont stimulées par la demande croissante en biens et services provenant d'une clientèle de retraités et de touristes. Pourtant, afin de consolider et assurer sa prospérité, l'économie régionale doit relancer une activité de production innovatrice, dont les emplois seraient localisés près des lieux de résidence.

En complémentarité, la Municipalité de Papineauville persistera dans ses efforts visant à maintenir la disponibilité d'un réseau de télécommunication fiable et efficace pour la communauté. En éliminant les obstacles liés à la distance qui peuvent décourager la population à venir s'installer en milieu rural, de meilleures infrastructures de télécommunication favorisent la croissance démographique et le développement durable des régions. Ceci décloisonne les échanges et stimule de nouvelles filières d'emploi, notamment pour les travailleurs autonomes qui peuvent aisément travailler à partir de leur domicile. Un meilleur accès aux télécommunications numériques contribue à corriger les disparités régionales en permettant à chaque région de contrebalancer ses faiblesses et de valoriser ses atouts.

Considérant les difficultés qu'éprouvent toutes les régions rurales à attirer des investissements créateurs d'emplois de qualité, la municipalité de Papineauville entend supporter prioritairement les projets régionaux de développement endogène, particulièrement ceux qui sont issus d'un partenariat financier entre les différentes collectivités locales et qui impliquent les organismes communautaires, si actifs dans la MRC de Papineau. La diversité, autant démographique qu'économique, s'impose donc parmi les objectifs de développement pour la Municipalité. Enfin, l'accessibilité aux services publics doit être améliorée autant par l'éventail des services que par leur répartition géographique, et par une meilleure mobilité de la population.

SYNTHÈSE DES ENJEUX SOCIODÉMOGRAPHIQUES

- FAIBLE REVENU DES MÉNAGES EN COMPARAISON AVEC LA MOYENNE QUÉBÉCOISE
- PRÈS DU TIERS DES EMPLOIS AGRICOLES ET AGROFORESTIERS ONT DISPARU, ENTRE 2006 ET 2011
- DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

2.4 Caractéristiques de l'occupation du territoire

L'occupation du sol de Papineauville est caractérisée par la concentration des différentes fonctions urbaines au sud, dans le noyau villageois, alors qu'une vaste zone rurale l'entoure à l'ouest, au nord et à l'est. Le village, dont certaines constructions datent de plus d'un siècle, est implanté près de la baie. Cette caractéristique s'explique par le fait que la rivière des Outaouais fut longtemps la principale voie de communication. Par la suite, la présence de la voie ferrée, dont le tracé suit la rive, est venue contribuer à l'étirement du noyau villageois initial. La construction de la route 148, reliant la région outaouaise au reste du Québec, a finalement consolidé le village. Aujourd'hui, on observe que les principaux axes de développement suivent le tracé de la route 148 vers l'ouest et vers l'est, alors que vers le nord le village s'étend le long de la route 321, reliant Papineauville à Saint-André-Avellin. Depuis 2012, le passage de l'autoroute 50, au nord du territoire municipal, permet un meilleur accès à la Municipalité.

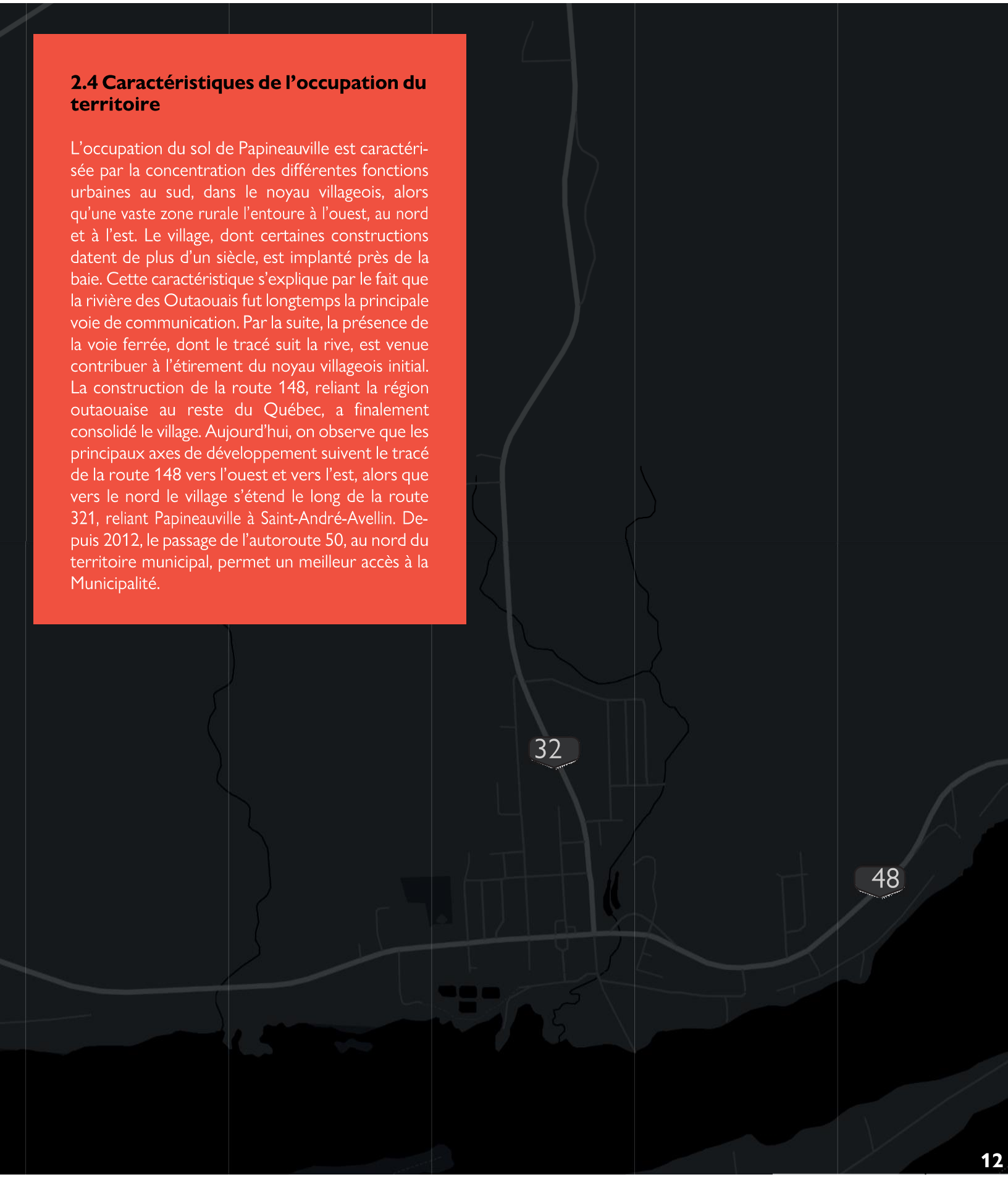

2.5 Les fonctions du territoire

2.5.1 Fonction agricole

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC nous informe que le territoire agricole de Papineauville s'étend sur une superficie totale de 5 318 hectares et que seulement 33 % de celle-ci est exploitée, soit 1 743 hectares. En 2013, on y retrouve 17 exploitations agricoles enregistrées au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dont 66 % sont exploitées en location.

Au niveau collectif, les terres en friches sont des pertes nettes de richesse aux niveaux agricole, économique, visuel et patrimonial. En effet, ce constat soulève certains inconvénients au phénomène des friches agricoles, allant de la perte de valeur des paysages à la perte de revenus liée à l'inexploitation d'un potentiel agricole. La favorisation de la propagation de plantes envahissantes est aussi un désavantage des friches agricoles.

Plusieurs moyens de valorisation de ces espaces peuvent améliorer leur sort, allant du reboisement à la production fruitière, en passant par la ligniculture et l'agroforesterie. Le métayage ou la location sont également énoncés comme des moyens pouvant atténuer la situation qui prévaut.

Parmi les activités connexes à la pratique agricole, l'agrotourisme sert de levier à plusieurs entreprises agricoles locales. Les impacts économiques de l'agrotourisme pour la région sont majeurs. Elle favorise l'apparition de productions émergentes sur le territoire, la diversification des revenus des entreprises agricoles en plus de contribuer au tourisme régional de la MRC de Papineau. D'un point de vue territorial, l'agrotourisme est un outil formidable pour mieux intégrer l'agriculture sur son territoire et concilier les vocations du territoire, notamment en lien avec la protection des paysages, la préservation de l'environnement et la cohabitation harmonieuse. Enfin, elle joue un rôle pédagogique auprès des consommateurs à travers le contact avec les animaux, la nature et le travail agricole. Ce secteur contribue à la compréhension de l'agriculture tout en valorisant la profession agricole.

L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

La relève agricole est un terme incluant les entrepreneurs qui acquièrent une terre agricole ou une entreprise agricole pour perpétuer la mission de l'entreprise ou utiliser le site pour lancer un nouveau projet agricole. L'Arterre est un acteur clé de ce développement à Papineauville. Leur mission : « La force de notre service repose sur un accompagnement de qualité facilitant les jumelages entre aspirants-agriculteurs et propriétaires ». Le MAPAQ considère que les entrepreneurs agricoles âgés de moins de 40 ans qui possèdent au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole font partie de la relève agricole. Selon le PDZA, seulement 18 % des exploitations agricoles établies sur le territoire de Papineauville auront une relève définie.

La MRC de Papineau nous informe que, pour ce qui est du financement des transferts et des démarrages de fermes, 15 % des projets ont été financés par le centre local de développement de Papineau contre 10 % financés par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Papineau. Des projets de la relève ou de démarrage, 41 % ont fait l'objet d'un suivi technique et 31 % d'un support d'un conseiller en relève agricole. Ces données sont passablement plus élevées que les moyennes provinciales respectives de 27 % et 15 %. Ce que l'on peut retirer de cette caractérisation c'est qu'en fin de compte la relève est bien présente. Elle sollicite autant les appuis financiers que les leviers techniques afin de soutenir la réalisation de projets. On dénote aussi que le nombre de démarrages d'entreprises agricoles est élevé par rapport au reste du Québec. Par contre, on constate aussi que la relève apparentée semble être ici moins encline que dans le reste du Québec à vouloir reprendre l'entreprise familiale.

TABLEAU 7 - Occupation de la zone agricole par les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ en 2010

Occupation de la zone agricole par les entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ en 2010

	Superficie exploitée (ha)	Superficie exploitée hors zone agricole (ha)	Superficie exploitée en zone agricole (ha)	Superficie de la zone agricole	Taux d'occupation de la zone agricole
Papineauville	1 743	0	1 743	5 318	33%

Par la taille des superficies qu'elle occupe et les retombées économiques qu'elle génère, l'agriculture constitue une vocation bien présente dans le développement économique de la municipalité.

En 2010, Papineauville comptait 17 sites principaux d'exploitation agricole totalisant une superficie de 1 743 hectares. Dans l'extrait suivant de la « Carte de la répartition géographique des activités principales des producteurs agricoles enregistrés au MAPAQ » tiré du PDZA, nous observons que les principales activités de la Municipalité sont la culture de céréales, de fourrage et maraîchère ainsi que l'élevage bovin. L'autre proportion équivalent à environ un quart de l'exploitation se divise entre les activités d'élevage de bovins laitiers, équidés, l'acériculture et d'autres productions animales. La Municipalité de Papineauville compte trois fermes chevalines pour l'élevage et l'équitation, La ferme Cabriole, Ranch El Pequeno et Bleuetière Ranch KDJD.

La Municipalité se distingue également en production acéricole. D'ailleurs, deux cabanes à sucre sont présentes sur son territoire, la Cabane à sucre Brazeau et la Cabane à sucre chez Ti-Mousse. À cet effet, la Municipalité mise sur la création d'une masse critique d'activités et de produits agrotouristiques qui permettrait de mieux faire connaître les produits agricoles de la région et stimulerait l'intérêt des résidents locaux et des touristes envers les produits et les activités de la ferme. À cet effet, il existe déjà une variété intéressante d'agriculture sur le territoire, des vignobles, des cidreries, des apiculteurs, producteurs fourragères et d'asperge, fromagerie, etc.

Malheureusement, l'agriculture de Papineauville accuse un recul, particulièrement en termes de superficies cultivées. En fait, le nombre de terres en friche augmente d'année en année. Papineauville désire donc enrayer cette régression agricole, qui va à l'encontre d'un aménagement harmonieux du territoire et contribue de plus à la dégradation de l'esthétisme de ses paysages.

2.5.2 Fonction résidentielle

Le tableau 8 montre la typologie des bâtiments destinés à l'habitation. On y remarque la présence majoritaire de maisons individuelles qui représentent près des trois quarts du parc immobilier résidentiel. On les retrouve partout sur le territoire, ce qui donne une morphologie urbaine peu dense, sauf au centre du village où la trame urbaine est plus serrée. Les duplex et les immeubles à appartements de moins de 3 étages sont surtout concentrés dans le centre ou près de celui-ci.

TABLEAU 8 - Typologies résidentielles

Maison individuelle	71,5%
Maison jumelée	8,3%
Maison en rangée	1,0%
Appartement ou plain-pied dans un duplex	5,7%
Appartement dans un immeuble de moins de 5 étages	11,4%

Le développement résidentiel devra se faire sous une forme de densification. Le noyau villageois doit être prioritaire afin de réduire l'étalement urbain. Les résidences à proximité des services augmentent la qualité de vie des villageois. La mobilité durable ne pourra s'atteindre qu'en proximité. Ainsi, la grande majorité des résidences du centre-village doivent être accessibles à la marche par les services de la municipalité. Pour ce, la mixité des usages en pôle commercial ainsi que les immeubles de logements doivent être priorisés. Cela encourage la cohésion sociale et valorise la diversité au sein de la population.

Par ailleurs, les activités agricoles étant prioritaires en zone agricole, la Municipalité tient un rôle important en ce qui a trait à la complémentarité et la compatibilité des activités autres qu'agricoles dans cette zone. Certains secteurs de la zone agricole permanente sont ponctués de façon assez uniforme de résidences rattachées à une entreprise agricole ou encore jouissant de droits acquis en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Cependant, ce secteur est également caractérisé par l'occupation ponctuelle d'usages non-agricoles identifiés en « îlots déstructurés ». Le plan des îlots déstructurés apparaît au Plan de l'occupation du sol du présent Plan d'urbanisme.

Les îlots déstructurés sont des entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Ces usages non-agricoles exercent des pressions sur les activités agricoles pouvant freiner leur développement. C'est pourquoi, dans l'optique de trouver une cohabitation harmonieuse, les usages non agricoles autorisés à l'intérieur des îlots déstructurés doivent accepter certaines contraintes inhérentes aux pratiques agricoles. À l'intérieur de ces îlots déstructurés, il est possible de morceler à des fins autres qu'agricoles les rares lots vacants conformément aux normes de lotissement de la municipalité de Papineauville.

C'est en 2006 qu'une décision a été rendue par la CPTAQ dans le cadre d'une demande à portée collective soumise par la MRC de Papineau en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1). Cette demande visait à déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles pouvaient être implantées en zone agricole. La demande a traité les îlots déstructurés de la zone agricole et sur des lots d'une superficie suffisante respectant la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au Schéma d'aménagement et de développement.

2.5.3 Fonction commerciale

La structure commerciale de la Municipalité de Papineauville est bien développée et diversifiée, mais pas suffisamment pour limiter l'entraînement d'importantes fuites commerciales et de très longs déplacements motorisés vers Gatineau, Hawkesbury et Lachute, notamment en ce qui concerne l'achat de biens réfléchis. Ces biens représentent ceux qui requièrent généralement une comparaison au cours du processus de choix exercé par le consommateur, une réflexion portant sur l'aspect pratique, la qualité, le prix et le style, générant souvent des déplacements hors de la zone de résidence et comportant un risque financier plus élevé.

Le prolongement de l'autoroute 50 complété en 2012 risque également d'affecter de nombreux commerces, que ce soit en stimulant ces fuites régionales ou en privant les commerces locaux de la clientèle de transit qui empruntait autrefois la route 148. En revanche, l'augmentation de la fréquentation touristique découlant d'une meilleure accessibilité au territoire devrait bénéficier à plusieurs commerces fréquentés par les visiteurs. La MRC de Papineau soutient que la multiplication des commerces en bordure de l'autoroute 50 exacerberait la concurrence et déstabiliserait davantage la structure commerciale régionale, déjà fragilisée par les fuites hors du territoire. Il semble préférable de satisfaire la demande locale en multipliant les commerces dans les nombreux villages du territoire et d'ainsi faciliter l'approvisionnement des aînés, qui sont de moins en moins mobiles.

Axe commercial de la rue Papineau parallèle à la rivière des Outaouais

En revanche, l'interdiction complète des commerces en bordure de l'autoroute 50 risque d'encourager les fuites commerciales vers les centres urbains des régions voisines. Il serait donc intéressant d'envisager la création d'un pôle commercial à proximité de la sortie 205, pôle qui serait axé sur les commerces reliés à l'automobile (par exemple, station-service, dépanneur, restauration rapide, etc.).

La municipalité de Papineauville possède une structure commerciale développée lui permettant de desservir une clientèle régionale. L'activité commerciale se concentre principalement sur deux axes, la route 148 et la route 321. La présence de plus d'une centaine de commerces à Papineauville assure de nombreux emplois et constitue une activité économique importante pour la municipalité. Bien entendu, une fréquentation touristique accrue entraînerait un développement commercial encore plus prononcé, ce qui consoliderait la structure économique de Papineauville. Il faut noter cependant qu'en fonction de leur localisation aux extrémités du territoire, certains citoyens fréquentent davantage les commerces de Plaisance, Saint-André-Avellin et Montebello. C'est d'ailleurs particulièrement le cas des résidents des presqu'îles à l'égard des services commerciaux disponibles à Plaisance.

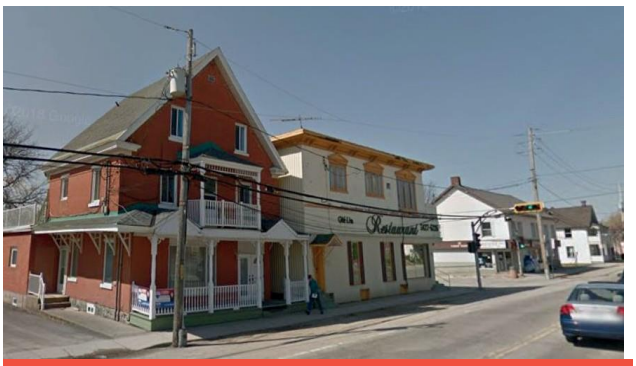

Commerces de la rue Papineau

Aux abords du village de Papineauville, on retrouve des commerces à vocation régionale qui attirent une clientèle provenant des municipalités voisines. Ce sont des commerces qui nécessitent des locaux vastes, comme le supermarché Métro, le magasin à rayons Tigre Géant, la quincaillerie Home Hardware, une imprimerie, une pharmacie, etc. Le centre du village est quant à lui constitué de commerces à vocation locale ou touristique. Cette utilisation se marie bien aux caractéristiques du milieu bâti puisqu'elle occupe des locaux moins vastes que l'utilisation commerciale régionale. Elle s'intègre donc adéquatement à la vocation mixte du centre du village et s'accommode fort bien de la proximité de la fonction résidentielle.

En complémentarité, la Municipalité de Papineauville souhaite soutenir l'emploi en agriculture et en foresterie afin de maximiser l'utilisation des capacités professionnelles du milieu. Mais les plus grands efforts doivent se concentrer en aval, autour du développement d'activités de transformation à forte valeur ajoutée. Dans ce sens, l'engouement actuel des consommateurs pour les aliments biologiques et les produits du terroir rend possible la multiplication des petites fermes spécialisées sur le territoire. L'industrie touristique gagnerait aussi à se déployer dans les secteurs agroalimentaire et forestier, notamment en développant l'agrotourisme et l'écotourisme. Il s'agit non seulement d'un enjeu économique et social, mais aussi d'une question identitaire, car la population est généralement très fière de ses traditions « vertes » en matière d'occupation dynamique du territoire.

2.5.4 Fonctions institutionnelle et communautaire

L'ensemble des fonctions institutionnelle et communautaire se localise dans le noyau villageois ou à proximité. Leur présence et leur maintien sont essentiels au dynamisme du secteur. Ainsi, on y retrouve notamment les équipements suivants :

- École secondaire Louis-Joseph-Papineau ;
- Centre de Formation professionnelle Le Relais de la Lièvre seigneurie - Pavillon Seigneurie ;
- Centre Le Vallon ;
- École pré-scolaire et primaire 1-6 Saint-Pie X ;
- Chambre de commerce Vallée de la Petite Nation ;
- Association chasseurs, pêcheurs, trappeurs, archers de la Vallée de la Petite-Nation (ACPTA) ;
- Corporation des loisirs de Papineauville/ Sainte-Angélique ;
- Comité des affaires culturelles de Papineauville Sainte-Angélique ;
- Centre de généalogie de la Petite-Nation.

En matière de santé, les résidents de Papineauville utilisent les services des CLSC de la Petite-Nation à Saint-André-Avellin, ceux du CLSC de la Lièvre à Buckingham, les services de l'hôpital Papineau de Buckingham qui est situé à 40 km ainsi que l'hôpital de Hawkesbury qui est situé à 48 km.

L'essentiel de ces services à la population sont regroupés dans deux pôles.

Relais de la Lièvre-Seigneurie
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

École secondaire Louis-Joseph-Papineau 18

École Sainte-Pie-X 19

Centre de généalogie de la Petite-Nation 20

CLSC de la Petite-Nation 21

Le premier pôle regroupe le centre communautaire (qui comprend un gymnase double) et l'école secondaire Louis-Joseph Papineau. Ces équipements à caractère régional abritent une piscine et de nombreux espaces disponibles pour les organismes communautaires. Sur le site, on retrouve également des terrains de tennis et le départ des sentiers de ski de fond, de randonnée pédestre et d'hébertisme, fréquentés par les résidents de la municipalité et de la MRC de Papineau. Le boisé où ont été tracés ces sentiers abrite également la grotte des Pères Montfortains, que la municipalité a reconnue comme site patrimonial.

Le second pôle se trouve au centre du village, où l'on retrouve l'église, la bibliothèque, ainsi que l'ancienne mairie qui sert d'hôtel de ville et qui abrite les locaux du groupe de l'Âge d'or. C'est également dans ce bâtiment que sont installés le service des incendies et le bureau d'immatriculation des véhicules automobiles. Une école primaire et une résidence pour personnes âgées autonomes viennent compléter la composition de ce pôle à vocation communautaire.

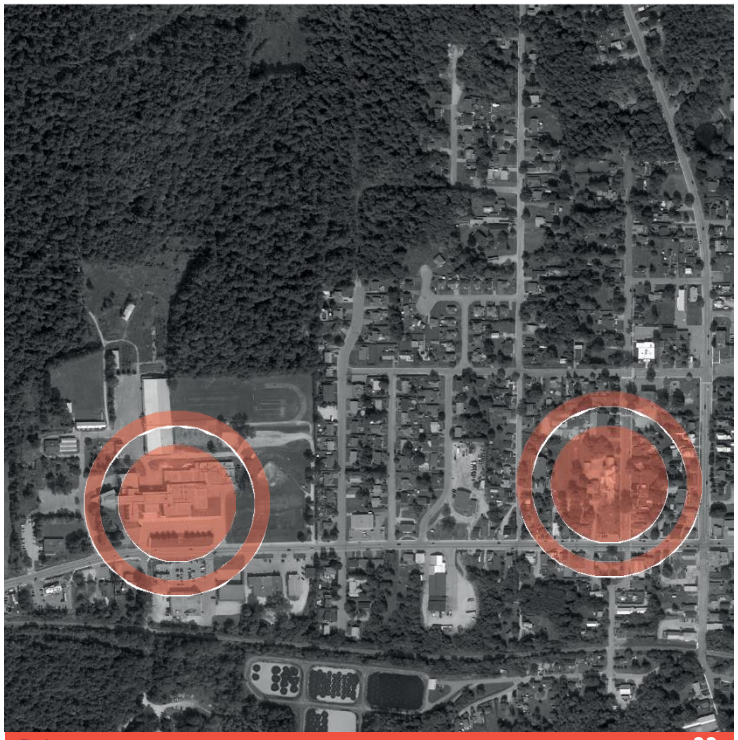

Pôles communautaires 22

Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation

ACPTA Association des chasseurs, pêcheurs, trappeurs et archers de la Petite-Nation

Généalogie Petite Nation

Centre FGA le Vallon

2.5.5 Fonctions culturelles et sportives

Les activités culturelles et sportives sont appelées à connaître une expansion particulièrement importante au cours des prochaines années. En effet, les activités sur la culture locale, l'histoire et le patrimoine ainsi que les activités sportives sont des éléments qui contribuent à améliorer le sentiment d'appartenance d'un lieu et à élever le taux de satisfaction des citoyens quant à sa municipalité. Il en va de même en ce qui a trait au développement des attraits touristiques du territoire qui sont populaires et convoités par les visiteurs. Dans ces créneaux, la municipalité de Papineauville dispose d'atouts incomparables, dont plusieurs lieux où se récréer et d'interprétation :

- Centre d'archives et de généalogie de la Petite-Nation ;
- Circuit patrimonial ;
- Centre communautaire ;
- Salle de l'Ancienne Mairie ;
- Patinoire extérieure ;
- Terrain de soccer ;
- Piscine ;
- Parc pour enfants ;
- Parc Henri-Bourassa ;
- Place Bonhomme ;
- Quai municipa ;
- Parc du Cadran-solaire ;
- Parc du moulin seigneurial.

Le nombre, la variété, la qualité et l'accessibilité des activités, des services, des lieux et des équipements culturels proposés sont des éléments essentiels à la qualité de vie. Tous les citoyens, dès leur plus jeune âge, ont droit à des services culturels de qualité, à coût abordable et accessible sur tout le territoire de la Municipalité.

Bien que l'offre culturelle soit abondante et diversifiée, le manque de données quant aux besoins des citoyens et aux intérêts des touristes de la Municipalité représentent un défi considérable quand il s'agit de planifier la distribution des ressources, la prestation et l'accessibilité des services culturels. Par ailleurs, la concertation intermunicipale est indispensable : elle favorise le dialogue, la coordination, le réseautage et les partenariats. La culture est ici envisagée comme une responsabilité commune, il est donc nécessaire de favoriser les échanges entre les différents partenaires et les acteurs culturels. Les municipalités environnantes à Papineauville et les différents intervenants culturels doivent construire la complémentarité et éviter le dédoublement et la concurrence.

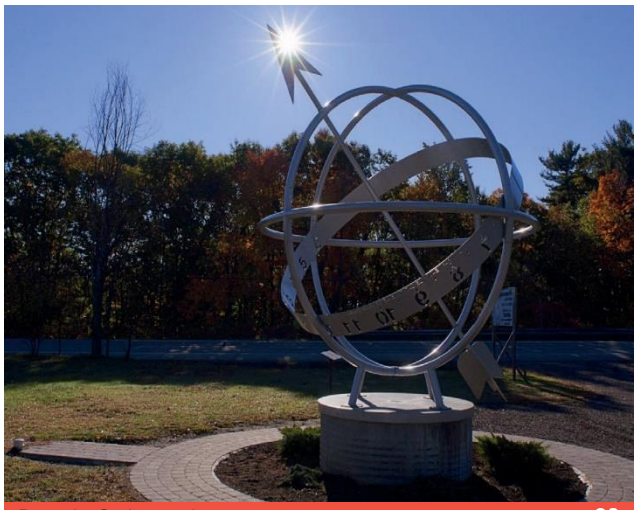

Parc du Cadran-solaire 23

Parc Henri-Bourassa 25

Quai municipal 24

2.5.6 Fonction villégiature

La villégiature constitue l'une des bases du développement de la région, il est primordial d'assurer un développement intelligent des sites ainsi qu'une planification respectueuse de l'environnement. La MRC souhaite un encadrement plus rigoureux de l'implantation des résidences secondaires, surtout sur les terrains riverains et dans les secteurs où cohabitent des résidents permanents et saisonniers. Elle croit nécessaire d'améliorer le contrôle de l'architecture des nouveaux bâtiments et leur harmonisation avec le patrimoine immobilier existant, tout en planifiant le développement des espaces riverains de manière à éviter la privatisation complètes des possibles accès aux plans d'eau, en maîtrisant l'inflation de la demande de services municipaux et, surtout, en améliorant la protection des rives, des littoraux et des milieux humides situés en milieu de villégiature.

Papineauville n'est pas le pôle de villégiature principal de la MRC, mais la pratique de cette activité occupe une place importante dans l'économie locale. D'ailleurs, la fiscalité de la municipalité est fortement tributaire de la villégiature, malgré le fait que de plus en plus de résidences secondaires deviennent des résidences principales. Les commerçants locaux profitent évidemment de la présence des villégiateurs qui fréquentent la région.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé affirme qu'il est nécessaire de contrôler certains inconvénients reliés à la présence de la villégiature. On y cite notamment l'importance de préserver des accès communautaires aux plans d'eau. À cet effet, en 1987 le gouvernement fédéral a cédé à Papineauville la marina permettant l'accès à l'eau sur la baie de la Pentecôte.

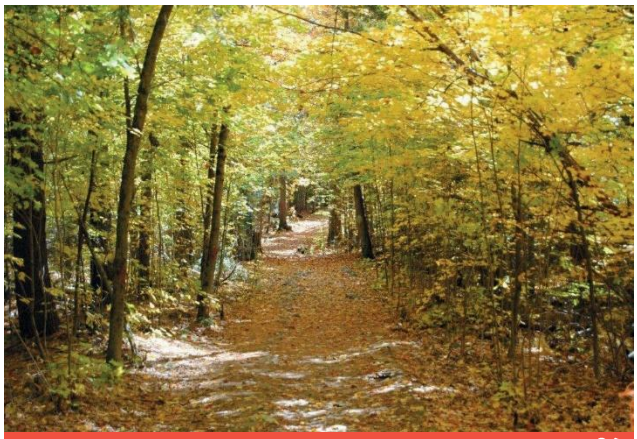

Sentier pédestre 26

Affectation villégiature 27

Marina Richard 28

2.5.7 Fonction industrielle

Les entreprises de transformation du bois « Lauzon planchers bois exclusif inc. » et « Lauzon bois énergétique recyclé inc. » sont implantées dans la zone industrielle locale à l'intersection de l'autoroute 50 et de la route 321. Elles emploient au-delà de 200 personnes. L'espace réservé à des fins industrielles légères, sur la route 148, accueille aussi des entreprises importantes.

Comme la municipalité ne contient que peu d'entreprises manufacturières, le potentiel industriel de Papineauville demeure à développer.

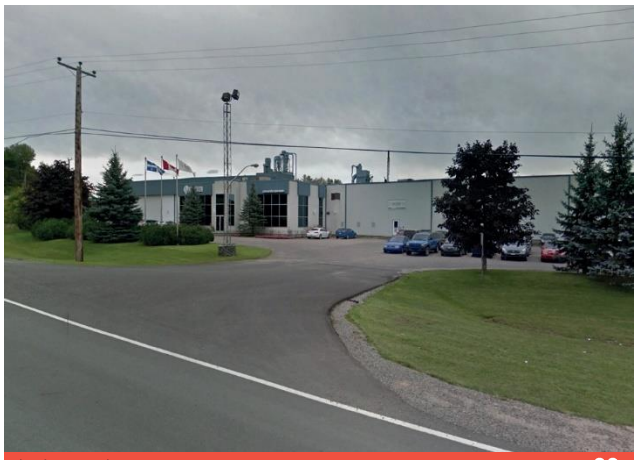

Industrie Lauzon 29

Affectation industrielle aux abords de l'autoroute 50

30

2.6 Les composantes et contraintes naturelles du territoire

2.6.1 Topographie et nature du sol

Le territoire de Papineauville est caractérisé par une dénivellation moyenne entre la partie rurale au nord et la partie urbaine au sud. Cette pente offre une vue panoramique intéressante sur la baie de la Pentecôte ainsi que sur la rivière des Outaouais.

Son sol est formé par la présence de sols argileux, propices à la pratique d'activités agricoles dans les parties non-urbanisées. Seul le centre, constitué de sol graveleux, se prête difficilement à l'agriculture.

2.6.2 Les forêts et les habitats fauniques

Le territoire de Papineauville bénéficie d'une riche flore et d'une faune diversifiée. Les baies des presqu'îles constituent des milieux humides extraordinaires pour certaines espèces, tant fauniques que floristiques. La protection et la mise en valeur de ces territoires sont assurés par le parc de Plaisance. Des infrastructures d'accueil importantes sont localisées à Papineauville. Bien qu'il s'agisse d'un des plus petits parcs du Québec, avec ses 28 kilomètres carrés, le parc national de Plaisance, dotée d'une flore aquatique exceptionnelle, constitue un lieu propice à la faune ailée et aquatique. D'ailleurs, la société Canards illimités Canada y a aménagé plusieurs habitats humides pour la sauvagine, dont deux sur le territoire de Papineauville. À chaque printemps, des dizaines de milliers de bernaches du Canada (outardes) y font escale lors de leur migration annuelle vers le Grand-Nord.

Également, Papineauville compte, sur les îles à Crépault, Roussins et la presqu'ile Baldwin, des espèces florales rares à conserver et à protéger soit le micocouliers (Celtis occidentalis L.) et le carex massette (Carex typhina Michx). Tout projet de développement à proximité devrait par ailleurs tenir compte de ces milieux sensibles. Pour ce faire, la Municipalité encouragera l'intégration de dispositions nécessaires afin d'assurer la conservation optimale de ce milieu.

Couvert forestier 31

Le couvert forestier de Papineauville est constitué en majorité d'une érablière à tilleuls cordiformes et en moindre partie d'une érablière à bouleaux jaunes. Localisée principalement en zone agricole, la forêt représente un élément important du paysage de la Municipalité en ce que son paysage est maintenant reconnu comme une ressource essentielle au développement touristique et comme patrimoine naturel. De plus, elle est un support à de nombreuses activités, comme les quelques productions agro-forestières et les activités récréotouristiques qui ont lieu à différentes périodes de l'année. Le territoire forestier présente de plus un excellent potentiel acéricole pour la municipalité. Enfin, la tenure des terres boisées de la municipalité relève du domaine privé.

Par ailleurs, le territoire accueille un habitat du rat musqué sous la forme de marais ou d'étang, d'une superficie d'au moins cinq hectares. Il s'agit d'un habitat faunique légalement constitué en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le *Règlement sur les habitats fauniques* (L.R.Q., c. C-61.1, r.0.1.5).

2.6.3 Les rives des cours d'eau, les plaines inondables

En plus de caractériser la qualité du paysage, la rivière des Outaouais, la rivière de la Petite Nation et les cours d'eau connectés constituent une richesse sur le plan écologique, à titre de lieu de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux et de frayère de nombreuses espèces de poissons. Il est donc important de protéger les rives, ainsi que les espèces végétales qui s'y trouvent, afin de limiter les foyers d'érosion créés trop souvent par des interventions abusives qui déstabilisent la rive.

Avec l'adoption de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, en juin 2009, le gouvernement confirmait le statut juridique de l'eau. L'eau de surface, tout comme l'eau souterraine, est maintenant reconnue comme ressource collective faisant partie intégrante du patrimoine commun des Québécois. Cette loi définit des règles de gouvernance de l'eau, reconnaissant la gestion intégrée et concertée à l'échelle des unités hydrographiques désignées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MELCC.

Pour assurer la pérennité des plans d'eau de la MRC de Papineau, il est impératif d'appliquer les normes réglementaires de protection des rives de manière beaucoup plus rigoureuse que dans le passé. À cette fin, la MRC a bonifié les normes minimales de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) du MELCC*.

En ce sens, afin de réduire le volume et la vélocité des eaux de ruissellement, notamment lors de précipitations pluviales intenses, ainsi que l'apport de sédiments aux cours d'eau, les municipalités doivent donc intégrer, dans leur règlement de zonage, des normes visant à contrôler l'érosion et à effectuer une gestion efficace des eaux de ruissellement.

Baie de la Pentecôte 32

2.6.4 Les risques d'inondation

Les risques d'inondation restreignent évidemment l'utilisation des secteurs affectés de la Municipalité de Papineauville, non seulement pour des raisons évidentes de sécurité des personnes et des biens, mais aussi en matière d'agriculture et d'aménagement forestier. Les inondations augmentent aussi les risques de contamination des eaux souterraines, d'érosion et de glissement de terrain dans les espaces accidentés. L'impact cumulatif de ces perturbations environnementales restreint donc fortement les possibilités de développement des milieux susceptibles d'être inondés. Rappelons que le gouvernement reconnaît deux zones où des restrictions d'usages s'appliquent compte tenu des risques liés aux inondations :

- La zone de récurrence 20-100 ans, aussi appelée zone « de faible courant » ou zone « centenaire ». Dans une telle zone, à chaque année, la probabilité que le niveau de l'eau atteigne la cote indiquée est d'une chance sur 100, ou 1 % ;

- La zone de récurrence 0-20 ans, aussi appelée zone « de grand courant » ou zone « vingtenaire ». Dans une telle zone, à chaque année, la probabilité que le niveau de l'eau atteigne la cote indiquée est d'une chance sur 20, ou 5 %.

Les principales zones inondables de Papineauville se retrouvent en bordure des cours d'eau les plus importants, notamment les rivières de la Petite Nation et des Outaouais. Ces cotes de crues, présentées au schéma d'aménagement et de développement révisé, ont été associées à la version de 2005 de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI) et s'appliquent depuis 2006 au territoire de la MRC. La Municipalité a intégré des normes à sa réglementation afin de prévenir la dégradation et l'érosion des rives, maintenir et bonifier la qualité des cours d'eau en accordant et s'assurant que les bandes de protection riveraine sont respectées, notamment en ce qui a trait aux terres agricoles.

2.6.5 La vulnérabilité des eaux souterraines et de surface

Tel que précisé précédemment, la Municipalité de Papineauville puise sa ressource d'eau à même une source naturelle située sur le lot 4 997 869. Aucun traitement chimique ni physique n'est nécessaire avant d'effectuer la distribution de l'eau via le réseau d'aqueduc. La quasi-totalité des résidents du village est desservie par ce réseau. Pour des raisons évidentes de salubrité et de sécurité publique, la municipalité priorise de façon absolue la protection de sa source d'eau potable. La réglementation d'urbanisme imposera des normes rigoureuses de protection, même si le puits municipal est déjà protégé naturellement par une couche d'argile quasi imperméable de 7 mètres d'épaisseur.

La qualité de l'environnement biophysique reste une priorité afin de fournir un milieu de vie sain aux résidents. Ainsi, les secteurs pouvant présenter des contraintes doivent être identifiés et maintenus hors de portée des usages incompatibles. Pour respecter ce principe, le règlement de zonage imposera une distance tampon autour du site d'enfouissement situé dans le secteur est de la municipalité. Ce site renferme les résidus provenant du déversement résultant de l'accident ferroviaire qui a eu lieu le 11 avril 1973.

Bassins d'épuration 33

Par conséquent, aucune construction aux abords ou sur le site ne sera permise. Les bassins de l'usine d'épuration des eaux usées au sud de la Municipalité constituent aussi une zone de contrainte à préserver des usages incompatibles, et ce afin d'éviter toute conséquence sur la santé publique que pourrait engendrer la défaillance d'un tel équipement.

2.6.6 Les milieux humides

Bien que les milieux humides puissent être un frein au développement considérant qu'ils sont protégés par la Loi sur la qualité de l'environnement, ils constituent parallèlement des écosystèmes indispensables pour l'environnement et ont la capacité d'offrir une multitude de bénéfices pour les citoyens.

En effet, même si ces milieux ont mauvaise réputation, ils sont pourtant des écosystèmes exceptionnels et utiles. Ils font partie intégrante du cycle hydrologique. Voici quelques un de leurs atouts :

- Se caractérisent par une forte productivité biologique qui procure des habitats essentiels pour des centaines d'espèces fauniques et floristiques ;
- Sont des filtres naturels qui absorbent les polluants et retiennent les sédiments en suspension dans l'eau ;
- Contribuent au renouvellement des eaux souterraines ;
- Comme une éponge, ils jouent le rôle de régulateurs naturels, en retenant les surplus d'eau, diminuant ainsi les risques d'inondation et d'érosion des rives ;
- Absorbent et stockent les gaz à effet de serre ;
- Offrent de formidables possibilités récréatives et d'apprentissage à des personnes de tous âges (randonnée, observation de la faune, camping et canotage, chasse à la sauvagine, etc.).

Leur localisation sur le territoire de Papineauville, tel qu'illustrée au Plan des Éléments de contraintes du présent règlement, provient de données géoréférencées de Canards illimités qui répertorie et délimite les milieux humides.

2.7 Les composantes paysagères, patrimoniales et touristiques du territoire

2.7.1 Territoires d'intérêt esthétique

Si le paysage est significatif pour l'identité de l'ensemble de la région de la MRC de Papineau, les différents milieux qui s'y sont développés selon leurs particularités propres ont également inscrit leur identité locale dans le sous-ensemble paysager environnant. D'ailleurs, la municipalité de Papineauville considère dans sa planification du territoire l'impact visuel que peuvent produire les nouvelles constructions, l'abattage des arbres, l'affichage commercial et les grandes infrastructures.

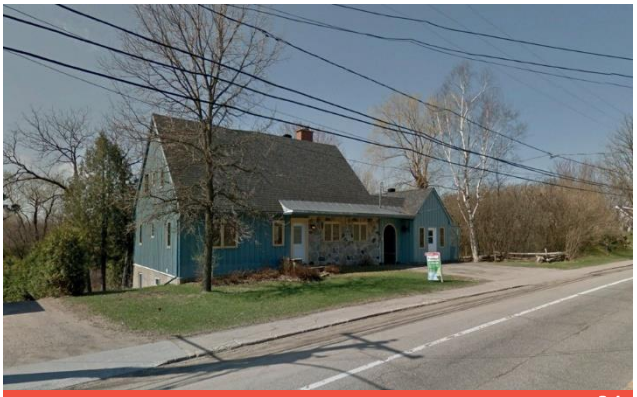

Paysage de la route 148 34

Les principaux paysages esthétiques de Papineauville cités par la MRC se déclinent comme suit :

- La région de la vallée de la Petite-Nation ;
- L'enveloppe visuelle des routes 148, 321 et 323 à l'extrémité nord-est et de l'autoroute 50 ;
- La rivière des Outaouais.

Afin de pouvoir protéger et valoriser adéquatement les différents paysages à valeur esthétique, il est donc indispensable de les distinguer selon leur degré de sensibilité face à d'éventuelles perturbations visuelles pouvant être perçues par des observateurs situés à différentes distances. Qu'il s'agisse d'un vaste paysage ouvert, de l'enveloppe géographique d'un point d'observation, d'une simple percée visuelle ou d'une rue villageoise, tous les paysages sont en principe vulnérables aux perturbations visuelles que peuvent engendrer des activités ou des constructions qui s'intègrent mal au décor naturel environnant.

Paysage de la route 321 35

Par ailleurs, la valeur esthétique de Papineauville est une qualité confirmée dans le schéma d'aménagement et de développement révisé. On accorde au paysage offert par le panorama du village une qualification de sensibilité paysagère forte à extrême, dans l'objectif de soutenir sa vocation de paysage d'importance socio-économique régionale. Cet objectif s'inscrit dans la foulée des interventions de la Municipalité quant à la protection du patrimoine et de l'esthétisme. L'administration municipale de Papineauville demeure consciente de l'importance de préserver l'intégrité des paysages afin de fournir un milieu attrayant pour les résidents et les visiteurs. À cet effet, la réglementation prescrira de nombreuses normes, incluant celles énoncées par le schéma d'aménagement et de développement révisé, afin de protéger les qualités esthétiques des enveloppes visuelles des routes 148 et 321, de la rivière des Outaouais et du noyau villageois.

Paysage de la route 148 36

2.7.2 Patrimoine bâti et culturel

Plusieurs sites patrimoniaux du territoire de Papineau ont été cités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec et sont reconnus par la MRC comme étant des territoires d'intérêt patrimonial. Voici la liste de ceux qui sont inscrits au Registre du patrimoine culturel québécois :

- Le cimetière catholique ;
- Le cimetière protestant ;
- La place publique.

Par ailleurs, sept éléments du territoire de Papineauville sont cités et protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. La citation est un statut de juridiction municipale. Voici les lieux reconnus :

- Ancien presbytère de la paroisse Sainte-Angélique ;
- Couvent de Papineauville ;
- Croix de chemin de la côte Saint-Charles ;
- Croix de chemin du chemin de la Rouge ;
- Église Sainte-Angélique ;
- Église Saint-John ;
- Plaque souvenir d'Henri Bourassa ;
- Rivière des Outaouais.

Ancienne mairie 37

317, rue Papineau 38

185, rue Henri-Bourassa 39

232, rue Duquette 40

Papineauville est un pilier de l'histoire régionale. En effet, on retrouve sur son territoire de nombreux bâtiments qui témoignent des différentes époques de son occupation. Ces bâtiments se concentrent principalement au village. Le schéma d'aménagement et de développement révisé mentionne d'ailleurs qu'en plus de la place de l'Église, le quadrilatère formé par les rues Viger, Jeanne-D'Arc, Papineau et Henri-Bourrassa constitue un site patrimonial. Il est important de mentionner aussi la présence d'un riche patrimoine bâti sur la rue Duquette.

La municipalité de Papineauville souhaite se doter des outils nécessaires pour protéger les éléments patrimoniaux et mettre le village-centre en valeur. Le document « Circuit patrimonial Papineauville », réalisé par la Société historique Louis-Joseph-Papineau inc., constitue un instrument de choix pour guider les citoyens lors de la rénovation des nombreux bâtiments ayant une valeur patrimoniale. Il identifie d'ailleurs tous les bâtiments d'intérêt patrimonial situés dans le village et propose des interventions afin de les préserver ou de retrouver l'aspect original des bâtiments.

Église Sainte-Angélique 41

Une étude réalisée par la Municipalité en 1993 dresse le portrait de 232 bâtiments du village de Papineauville qui furent construits entre 1860 et 1992. Le document fait l'évaluation de leur intérêt patrimonial selon des critères relatifs au gabarit, à la forme, à la fenestration, à l'harmonie des matériaux de revêtement, à la forme de la toiture et au mode d'implantation. Évidemment, la splendide église de Papineauville fut jugée exceptionnelle, et 13 autres bâtiments furent aussi évalués comme remarquables. 104 bâtiments ont également soulevé l'intérêt des évaluateurs, mais 68 d'entre eux ont subi au cours des années des transformations majeures qui ont tellement dénaturé leur architecture que seuls des investissements très importants en restauration pourraient leur redonner un certain cachet. Sur ce groupe de 104 bâtiments, il reste donc 36 bâtiments qui, n'ayant fait l'objet que de modifications mineures, présentent encore une évidente valeur patrimoniale. Au total, avec l'église et les bâtiments évalués comme remarquables, le milieu bâti de Papineauville compte donc un ensemble à forte valeur patrimoniale comptant une soixantaine de bâtiments.

Maisons jumelles de la rue Henri-Bourassa 42

Dans le secteur rural de la municipalité, on retrouve un cimetière anglican sur la route 148, une église anglicane sur le chemin de La Rouge et deux croix de chemin : une à la croisée des chemins La Rouge et St-Hyacinthe et une à l'entrée sud de la côte St-Charles.

Le territoire compte aussi deux sites archéologiques connus et potentiels, un premier au sud de l'entrée du chemin Laflamme et un second au confluent sud de la Petite Rivière Rouge dans la rivière Petite-Nation.

Papineauville continuera à donner à ces sites toute l'attention que justifie leur prestance et leur histoire, particulièrement par les moyens réglementaires appropriés. En effet, la municipalité propose des interventions précises qui tiennent compte de l'homogénéité de l'ensemble des bâtiments et elle devrait être consultée lors des interventions prévues dans le secteur concerné.

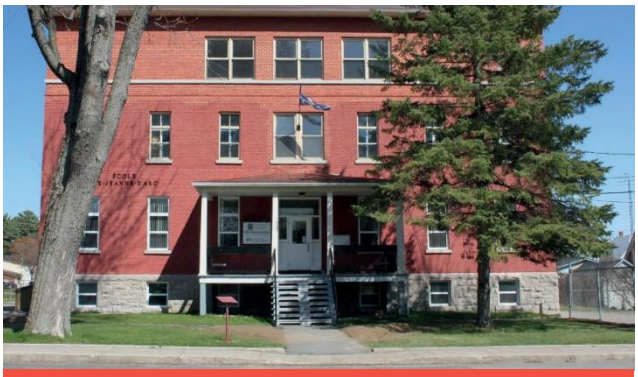

Académie Sainte-Jeanne-d'Arc 43

2.7.3 Tourisme

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau insiste sur l'importance de miser sur le développement du tourisme, étant devenu le 2e pôle touristique de l'Outaouais, surtout grâce à la qualité et à la variété de son offre récréotouristique de plein air, notamment sur l'axe de la route 148.

La fonction commerciale de Papineauville lui permet de compter sur les infrastructures nécessaires pour attirer la clientèle touristique de passage dans la région. Cependant, le potentiel touristique de la municipalité est peu utilisé. Papineauville doit profiter de la volonté régionale de favoriser l'industrie touristique pour entreprendre des actions qui lui permettront d'être une étape obligée pour les touristes qui fréquenteront la région.

La présence du parc national de Plaisance, de la rivière des Outaouais et de la baie de la Pentecôte offre un potentiel touristique de premier ordre à la Municipalité. La MRC de Papineau ainsi que les différents gouvernements s'entendent pour dire que la rivière des Outaouais est une richesse qu'il faut utiliser tout en la préservant. À cet effet, le concept de l'Outaouais fluvial a été développé dans cet optique. Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau cite la déclaration de Chelsea qui définit le concept de l'Outaouais fluvial :

Capitainerie de la marina Richard 44

« Nous entendons pour les prochaines années mettre en œuvre le concept de l'Outaouais fluvial : soit la mise en valeur des vallées et des rivières de l'Outaouais avec leurs routes, sentiers, espaces naturels, milieux sensibles et leur patrimoine culturel.

Pour assurer le décloisonnement régional et une communication optimale en Outaouais, nous nous engageons à :

1) favoriser l'ouverture de la voie navigable de l'Outaouais-Lac Témiscamingue-Montréal ;

2) développer (avec les organisations du Grand Montréal Bleu et des Canaux historiques de Carillon et Rideau) l'axe Outaouais en misant sur le triangle Hull / Ottawa – Montréal – Kingston ;

3) privilégier de nouvelles formules de gestion intégrée des rivières ;

4) favoriser l'intégration de l'aménagement et du développement du territoire particulièrement dans les couloirs fluviaux ;

5) concentrer nos efforts de planification et de développement sur les couloirs fluviaux.

Finalement, nous nous engageons à faire naître ou renforcer des produits touristiques et récréatifs authentiques sur les entités navigables des tributaires de la rivière des Outaouais qui fourniront des alternatives valables aux touristes et aux citoyens de l'Outaouais et reconnues comme tel à travers le Québec et ailleurs. »

La Municipalité de Papineauville offre d'ailleurs sur son territoire un équipement nautique de première importance : la « Marina Richard ». Cette infrastructure, située sur les bords de la baie de la Pentecôte, comprend actuellement 99 places à quai. Elle offre aux plaisanciers les services d'électricité et d'eau potable. « La Capitainerie », située sur la rive, leur permet de bénéficier des services d'hygiène de base (toilettes, douches). Papineauville peut ainsi profiter du développement de la navigation de plaisance sur l'Outaouais et ses affluents au cours des prochaines années.

D'autres attraits touristiques sont présents sur le territoire municipal. Les différents sentiers existants permettent aux excursionnistes de profiter des attraits naturels à toutes les époques de l'année. Notons aussi les centres équestres, le circuit patrimonial et les croix de chemin. Les équipements de mise à l'eau, quai et installations sanitaires donnent un accès direct à la rivière des Outaouais.

Par ailleurs, la pratique d'activités récréatives saisonnières comme la pêche blanche, le patinage et la randonnée en quatre-roues ou motoneige, viennent appuyer les attraits touristiques déjà présents sur le territoire municipal. Il ne faudrait pas passer sous silence la richesse historique et patrimoniale de la région et plus particulièrement du noyau villageois de Papineauville, qui sont des atouts à développer pour profiter de la relance du tourisme culturel au Québec. L'aménagement de l'axe cyclable est-ouest empruntant la route 148 constitue aussi un potentiel à développer en termes d'aménagement de l'espace désigné aux cyclistes et au partage de la route.

Malgré la présence de tous ces attraits touristiques, on dénote certaines lacunes. Le manque de concertation entre les différents intervenants limite le développement de l'industrie touristique. En effet, les atouts sont présents dans la Municipalité mais ne sont pas valorisés. On remarque aussi une offre déficiente en services d'hébergement sur le territoire. En ce moment, aucun lieu d'hébergement ne permet aux visiteurs de passer la nuit à Papineauville. Le séjour est un concept-clé dans le développement du tourisme. Les retombées de la présence de touristes qui restent plus d'une journée sont beaucoup plus importantes que celles laissées par le passage de touristes qui ne font que circuler dans la municipalité.

Papineauville possède quelques restaurants qui offrent aux passants la possibilité d'arrêter pour y prendre un repas. La diversification de cette offre permettrait d'attirer une plus grande clientèle. Il serait important de profiter des avantages indéniables que possède Papineauville afin d'attirer les investisseurs intéressés à implanter des établissements hôteliers, des gîtes ou des restaurants dans la région.

La combinaison des éléments cités dans ce texte, ainsi que la proximité des grands centres, confirment le potentiel récréo-touristique quatre saisons qu'offre la municipalité.

2.8 Les réseaux de transport routier, collectif et actif

2.8.1 Le réseau de transport routier

Papineauville dispose d'un lien routier adéquat avec les municipalités environnantes. Le territoire municipal est traversé, d'est en ouest, par la route provinciale 148 et, du sud au nord, par la route régionale 321. La route 323 traverse aussi l'extrémité nord-est du territoire. L'autoroute 50 traverse son centre d'est en ouest.

L'autoroute 50 longe la rivière des Outaouais, à moins d'une dizaine de kilomètres au nord de la route 148. Ce prolongement terminé en 2012 s'étend sur 81 km et représente un investissement de 797,5 M$. Il comporte cinq échangeurs dans la MRC, notamment celui de Papineauville/Saint-André-Avellin et route 321 (sortie 205). Comme c'est toujours le cas pour une infrastructure linéaire d'une telle envergure, l'autoroute 50 pourrait présenter certains risques pour le milieu naturel, mais heureusement, elle a été planifiée avec un souci de préservation de l'environnement. En effet, la protection des espèces végétales, animales, de leurs habitats et des milieux humides est assurée par d'énergiques mesures d'atténuation ou de compensation par Transports Québec. Une attention particulière a été accordée aux deux ravages de cervidés qui sont traversés par l'autoroute et des mesures de sécurité ont été adoptées pour éviter les collisions avec les bêtes. Le tracé de l'autoroute minimise également les impacts sur l'agriculture et permet aux producteurs de poursuivre leurs activités. Également, la présence de la nouvelle emprise rend possible la viabilisation de plusieurs espaces.

Jusqu'à tout récemment, la route 148 constituait l'unique lien québécois entre Montréal et Gatineau-Ottawa, ainsi qu'entre la MRC et le réseau routier nord-américain. Elle canalisait tout le trafic est-ouest vers le cœur des villages qu'elle traverse et qui bordent la rivière des Outaouais, où se retrouve aussi la plus grande concentration d'activités de la MRC. Ainsi, c'est évidemment sur les milieux de vie que le prolongement de l'autoroute 50 exerce son influence la plus importante. Parmi les avantages les plus évidents, notons l'amélioration de la fluidité sur la route 148 et la réduction du trafic, du bruit, des vibrations et des émanations occasionnées par le passage des véhicules lourds au centre de la Municipalité de Papineauville. L'autoroute améliore aussi l'accessibilité aux bassins d'emplois de Gatineau et d'Ottawa.

En ce qui a trait au transport ferroviaire, on retrouve le chemin de fer Québec-Gatineau, qui traverse la municipalité de Papineauville au sud de la route 148, appartenant à la compagnie Geneee and Wyoming Inc. Une utilisation accrue de ce lien terrestre, entre l'agglomération urbaine de Montréal et celle de la capitale nationale, permettrait un meilleur transport des marchandises pour les industries de la région. Le transport ferroviaire constitue une alternative intéressante au transport routier et sa pleine utilisation pourrait contribuer à diminuer la circulation sur la route 148. Ce corridor ferroviaire n'est vraisemblablement pas utilisé à son plein potentiel actuellement.

Le Plan de transport est disponible en annexe du présent plan d'urbanisme.

2.8.2 Le réseau de transport collectif

En 2020, aucun réseau de transport collectif n'est présent sur le territoire de Papineauville. La municipalité a pourtant déjà tenté d'en implanter un sans succès d'achalandage. Une prochaine tentative adaptée aux besoins de la population serait pertinente.

La connexion avec Gatineau est sensiblement le plus stratégique. La Société de transport de l'Outaouais y est bien établie. De plus, il exsite le réseau InterCollines qui s'étend sur la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Ainsi, un micro réseau est déjà en place afin d'étendre les accès en transport en commun au centre-ville de Gatineau et d'Ottawa.

Avec l'accentuation du télé-travail, il est de plus en plus favorable de s'établir à distance des grandes villes. En d'autres cas, c'est justement la présence d'un réseau d'autobus qui pourrait convaincre certaines familles à s'installer à Papinauville. Un tel service pourrait permettre de réduire le nombre de déplacement des voitures individuelles entre Papineauville et Gatineau. Il est à noter que la ville de Gatineau, connectée à Ottawa, renferme un réseau très développer de transport en commun dont un système léger sur rail.

2.8.3 Le réseau de transport actif

Les transports actifs se résument bien souvent aux réseaux cyclables et piétonniers. Cependant, en certains cas les transports en commun pourraient y être intégrés. En effet, les déplacements qui impliquent le transport en commun comme moyen de transport principale sont souvent une combinaison multimodale. Par exemple, la marche ou le vélo peuvent être utilisés afin de se déplacer jusqu'au point de service, soit l'arrêt d'autobus. Ainsi, un réseau d'autobus contribu au transport actif d'une certaine façon.

Dans le cas de Papineauville, très peu de voies de circulation publiques proposent un espace prioritaire pour les piétons ou les bicycles. Les trottoirs et les pistes sont des exemples d'aménagement où l'humain est prioritaire dans l'espace. En ces lieux et modes de déplacement, les interractions sociales y sont bien plus fréquentes.

Le transport actif possède des vertues autant sociale, qu'économique, qu'environnementale, que culturelle. L'administration est l'acteur principale de ces infrastructures.

À travers le territoire de Papineauville, s'étale la Route verte 1 qui fait partie d'un réseau provincial. Celle-ci longe la route provinciale 148.

De plus, un réseau cyclable est offert à même le Parc national de Plaisance parmi ses activités récréatives. Des sentiers pédestres sont aussi disponibles à travers les milieux naturels.

2.9 Les terrains contaminés

La Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (LQE) oblige le propriétaire d'un terrain contaminé à transmettre au Ministère une preuve de publication d'un avis de contamination du terrain au registre foncier. Le MELCC tient à jour le répertoire de tous les terrains contaminés et réhabilités du Québec. Certaines dispositions réglementaire s'appliquent particulièrement pour ces types de terrains.

Le plan des terrains contaminés et réhabilités apparaît dans le Plan des éléments de contraintes disponible en annexe du présent plan d'urbanisme. Le tableau 9 représente la liste de ces terrains contaminés à Papineauville en date du 31 août 2020.

TABLEAU 9 - Terrains contaminés et réhabilités

Terrain	Localisation	Décontamination
Carole Prévost Périard	204, rue Brébeuf	R : Terminée en 2014 Q : <= B
Centre auto Papineau	220, rue Papineau	R : Non terminée
Dépôt pétrolier Sonic	197, rue Papineau	R : Terminée en 2014 Q : Plage A-B
Dépôt pétrolier Sonic (2)	197, rue Papineau	R : Terminée en 2014 Q : Plage A-B
Georges Lalande	173, chemin Laflamme	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée
Les feux d'artifice hands inc.	325, rue Laval	R : Terminée en 2016 Q : Plage A-B
Marina de Papineauville	277, rue Papineau	R : Terminée en 2019 Q : Non précisée
Pétrolière Impériale (ancien dépôt pétrolier)	2651, route 148	R : Terminée en 2007 Q : Plage B-C
Produits forestiers Turpin inc.	320, rue Viger	R : Terminée en 1999 Q : Plage B-C
Remorquage autoroute 50 enr.	1014, route 321	R : Non terminée
Société immobilière du Québec	208, rue Henri-Bourassa	R : Terminée en 1995 Q : Non précisée
Société québécoise des infrastructures (Papineauville)	208, rue Henri-Bourassa	R : Non terminée
Transport F. Bélanger	233, rue Laval	R : Terminée en 1999 Q : Plage B-C
Transport R.L.S. (9015-3164 Québec inc.)	108, rue Papineau	R : Terminée en 2013 Q : Plage B-C

VISION ET MISE EN OEUVRE

3.1 Énoncé de vision

L'énoncé de vision du plan d'urbanisme se veut une manière de répondre aux enjeux soulevés dans le chapitre « Portrait du territoire ». Elle constitue une ligne directrice représentative des ambitions du conseil municipal, aussi bien que des aspirations citoyennes. Cette vision se traduit en orientations ayant pour objectif de projeter la municipalité sur la voie d'un avenir prospère et durable.

La Municipalité de Papineauville profite de l'exercice de révision de son plan d'urbanisme afin de définir sa vision d'aménagement pour les dix prochaines années.

Dans une optique de revitalisation, la Municipalité mise sur son village-centre afin de le rendre plus dynamique et complet en termes de cohabitation des usages et de proximité des usages offerts en permettant une convergence des lieux d'intérêt vers une centralité forte et cohérente.

En complémentarité avec ces objectifs, il est souhaité de rehausser l'image de Papineauville, notamment le long des routes 148 et 321, portes d'entrées principales de la Municipalité, tant depuis Gatineau que Montréal. Le parachèvement de l'autoroute 50 a permis la déviation d'un important débit de circulation de camionnage et de transit, dotant du même coup à la route 148 un rythme plus posé, propice aux visiteurs désireux de découvrir nos attraits locaux, comme nos bâtiments patrimoniaux et nos commerces et services leur étant destinés.

Au-delà de ces caractéristiques propres au bâti de Papineauville, une attention spécifique aux cadres naturel et paysager uniques mérite d'être accordée. La rivière des Outaouais, avec ses grandes îles et ses rives luxuriantes, foisonnent de vie animale et végétale. L'omniprésence de la rivière, des étendues champêtres et des massifs forestiers en arrière-plan représente le portrait propre Fà notre paysage

Ainsi, cette vision de notre territoire illustre par les divers gestes et interventions exprimés dans le présent plan d'urbanisme la volonté de la Municipalité de déployer son unicité, de tirer avantage de sa localisation géographique et de mettre en valeur ses attraits naturels.

Par conséquent, la vision d'aménagement des dix prochaines années pour le territoire papineauvillois se traduit par l'énoncé suivant :

Nous voulons, pour Papineauville et sa population :

- Que se développe un sentiment de fierté et d'appartenance au territoire
- Que nos richesses naturelles soient protégées et mises en valeur
- Que l'agriculture locale devienne notre garde-manger collectif et qu'elle soit aussi source de prospérité

3.2 Grandes orientations

Les grandes orientations correspondent aux lignes directrices de l'aménagement du territoire de la municipalité. Elles émanent de l'énoncé de vision et en balise les contenus.

Les grandes orientations permettent d'établir un consensus qui servira de base aux autres composantes du présent plan d'urbanisme. À la différence de la vision qui résume ce que souhaite devenir Papineauville au terme de l'horizon de planification retenu, les orientations d'aménagement du territoire guident les interventions retenues dans différents domaines reliés à la planification territoriale.

De fait, les grandes orientations de l'aménagement du territoire servent à circonscrire les principaux enjeux de son aménagement et à baliser les choix relatifs aux moyens qui s'offrent à la communauté pour encadrer, par son plan d'urbanisme, les interventions publiques ou privées sur ce territoire.

Elles servent également de cadre de référence pour la compréhension des documents de planification : elles ont une signification précise et contribuent à définir la spécificité propre à Papineauville. Les grandes orientations constituent aussi un élément de référence quant à la conformité du plan d'urbanisme par rapport aux divers règlements sous-jacents.

Enfin, elles constituent un outil efficace de diffusion de l'essentiel du plan d'urbanisme et synthétisent ses éléments indispensables en quelques idées maîtresses faciles à comprendre et à expliquer.

Les grandes orientations se déclinent ainsi :

1. Contribuer au maintien et à l'amélioration d'un milieu de vie villageois et durable satisfaisant les besoins de la population locale

2. Favoriser la conservation, la restauration et la mise en valeur des espaces et des paysages naturels et bâtis afin de soutenir le milieu récréotouristique

3. Valoriser un milieu agricole dynamique et diversifié dans l'optique d'encourager l'agrotourisme et ses dérivés

3.3 Orientations, objectifs et stratégies

Cette section découle directement de la section précédente « Grandes orientations » et se veut un moyen de mise en œuvre de ces grandes orientations. L'approche stratégique incite les élus locaux à porter leurs efforts vers les orientations, les objectifs, les grands enjeux et un plan d'action pour la collectivité tout en gardant à vue les finalités de cette dernière. Après avoir dégagé une vision d'aménagement et de développement et avoir identifié les principales cibles visées, ils peuvent définir les options stratégiques et les grandes lignes du plan d'intervention permettant d'atteindre ces cibles.

Dans des conditions favorables, cette section permet aux élus et au personnel de la Municipalité de jouer leur rôle de chefs de file de la collectivité et de conduire cette dernière vers ce qui peut être considéré comme un mieux-être collectif. Ainsi, dans le but de rendre leur collectivité plus attrayante, les décideurs et l'ensemble des citoyens sauront, grâce à cette section, par quel moyen il sera possible d'y parvenir.

La section qui suit détaille le plan d'action associé à chaque grande orientation. Ainsi, un tableau décline les objectifs spécifiques associés à chacune des orientations, les stratégies et les outils identifiés pour les mettre en œuvre, de même que les parties impliquées selon la démarche encourue.

Puisqu'un plan d'urbanisme s'échelonne sur une dizaine d'années, voire plus, les actions à réaliser sont présentées selon une échelle temporelle à court, moyen ou long terme. Cette structure permet d'annoncer d'emblée les mesures en cours ou qui seront adoptées simultanément au plan d'urbanisme dans le cadre du processus de refonte réglementaire. Ces échelles de temporalités sont illustrées par les pictogrammes ci-contre.

En continu

Court terme (0-5 ans)

Moyen terme (5-10 ans)

Long terme (10 ans et +)

ORIENTATION 1

Contribuer au maintien et à l'amélioration d'un milieu de vie urbain et durable satisfaisant les besoins de la population

L'orientation 1 « Contribuer au maintien et à l'amélioration d'un milieu de vie urbain et durable satisfaisant les besoins de la population » vise à concevoir un milieu urbain qui allie qualité de vie et dynamisme économique. Cette orientation est accompagnée des objectifs, moyens de mise en œuvre et stratégies suivants :

Qu'on le nomme périmètre d'urbanisation, noyau urbain ou noyau villageois, le secteur où se trouve l'essentiel des commerces, des services et des habitations de Papineauville est le lieu névralgique du territoire, où l'animation et la vigueur de ses activités est un indicateur infaillible du dynamisme de la collectivité. Pour les résidents de longue date de Papineauville, le village représente un repère identitaire fort, chargé de souvenirs personnels et collectifs.

Il s'agit aussi du lieu le plus complexe de la municipalité, par son voisinage bigarré, ses typologies de bâtiments variables et sa population plus hétéroclite. Les interventions devant s'y faire sont donc fondamentales au succès de son fonctionnement et méritent que la Municipalité s'y attarde particulièrement, avec des interventions souvent plus méticuleuses.

Les objectifs sous-jacents à cette orientation visent à concevoir un milieu villageois qui allie qualité de vie et dynamisme économique. Ces objectifs sont très variés, tout en étant fondamentaux. Par exemple, l'objectif d'attirer les jeunes familles vise à préserver les acquis de services en place (écoles, complexe sportif, …). Il va de soi qu'un village qui perd son école primaire s'engage dans une spirale déclinante sur les plans démographique et économique et dont la tendance peut être difficile à freiner. Il en est de même pour plusieurs autres services. Mais pour maintenir ces services, un seuil minimal de population doit être présent. Et pour que la population se maintienne ou croisse, le milieu de vie doit être attrayant, l'offre en habitation doit être adéquate et l'offre commerciale doit être adaptée aux besoins de la population locale et des visiteurs.

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 1 - Améliorer et consolider la diversité au sein du périmètre urbain pour répondre aux besoins actuels et futurs

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
1. Contribuer à l'aménagement des axes routiers structurants invitants et dynamiques.	1. Identifier et caractériser les terrains vacants et à redévelopper pour l'élaboration d'un registre ; 2. Autoriser une mixité des usages pour les zones localisées le long des artères principales et intégrer des normes minimales de compacité (COS-CES) ; 3. Autoriser divers modes d'implantation (isolé, contigu, jumelé, projet intégré, etc.).	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 1 - Améliorer et consolider la diversité au sein du périmètre urbain pour répondre aux besoins actuels et futurs

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
2. Bonifier le dynamisme du périmètre d'urbanisation du village-centre en y concentrant les usages commerciaux et institutionnels ainsi que les équipements publics pour, entre autres, stimuler la création d'emplois tout en misant sur une complémentarité et une proximité des fonctions, services et habitations.	1. Élaborer et mettre en œuvre un programme particulier d'urbanisme (PPU) afin de susciter l'émergence d'un centre-village dynamique ; 2. Identifier et caractériser les sites commerciaux existants afin de mettre à jour la « Carte des commerçants » de la Municipalité ; 3. Intégrer des dispositions réglementaires visant la cohabitation harmonieuse et complémentaire des usages ; 4. Planifier les utilisations du sol en concentrant les commerces, services et institutions de proximité dans le village-centre.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 1 - Améliorer et consolider la diversité au sein du périmètre urbain pour répondre aux besoins actuels et futurs

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
3. Stimuler le développement commercial et réserver les meilleurs emplacements disponibles à la fonction commerciale.	1. Identifier et caractériser les sites commerciaux existants ; 2. Identifier et caractériser les sites stratégiques pour l'implantation de commerces et services dans le village-centre ; 3. Publiciser les espaces disponibles au développement commercial autoroutier en bordure de l'autoroute 50 ; 4. Soutenir la mise en œuvre d'initiatives de revitalisation de la trame commerciale de la route 148.	
4. Privilégier la consolidation des secteurs commerciaux existants afin de rentabiliser les infrastructures et investissements.	1. Planifier les utilisations du sol en concentrant les commerces, services et institutions de proximité dans le village-centre ; 2. Intégrer des dispositions réglementaires permettant d'encadrer les activités commerciales complémentaires.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 1 - Améliorer et consolider la diversité au sein du périmètre urbain pour répondre aux besoins actuels et futurs

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
5. Veiller à contrer la détérioration du village-centre et les fuites commerciales et de services dans une perspective de revitalisation en misant, entre autres, sur le tourisme, les services à la population et l'agro-tourisme.	1. Réaliser une étude sur la consommation et les fuites commerciales ; 2. Adopter des mesures incitatives pour le développement des terrains (subvention, programme, taxe, etc.) ; 3. Promouvoir les espaces disponibles pour les établissements d'hébergement agro-touristiques.	
6. Envisager l'implantation d'espaces de travail partagés dans le vil- lage-centre afin d'attirer des travail-leurs autonomes sur l'ensemble du territoire et de créer une synergie locale.	1. Réaliser un sondage quant aux besoins des citoyens et intérêts des touristes de la Municipalité quant à la distribution des ressources, la prestation et l'accessibilité des services culturels ; 2. Développer le concept d'espace de travail partagé au sein du village-centre en partenariat avec des organismes et des investisseurs.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 2 - Assurer une qualité de vie pour les citoyens de Papineauville

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
1. Contribuer à limiter l'enfouissement des déchets produits par la population par le biais des procédés de la récupération, de la réutilisation et du compostage.	1. Publiciser les « Guide vert de Papineauville » et le « Guide de l'éco-centre municipal » ; 2. Améliorer la convivialité de l'éco-centre municipal ; 3. Publiciser les jours de collectes des matières résiduelles, la localisation de l'éco-centre municipal et des boîtes de dépôt de vêtements ; 4. Soutenir les projets favorisant la réduction et la valorisation des résidus par des organismes sans but lucratif ; 5. Promouvoir le compostage par l'éducation des citoyens, la diffusion d'informations, des formations et conférences ainsi que par la mise sur pied d'une brigade verte.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 2 - Assurer une qualité de vie pour les citoyens de Papineauville

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
2. Réduire les émissions des gaz à effet de serre en favorisant les déplacements actifs, notamment au sein du périmètre d'urbanisation, afin d'améliorer la qualité de l'air.	1. Planifier la mise en place de mesures incitatives pour encourager les déplacements actifs par : • Table ronde citoyenne pour déterminer les besoins ; • Amélioration du réseau actifs par l'entretien des trottoirs, le mar quage au sol, la signalisation, etc. ; • Mise sur pied d'une politique de l'arbre ; • Plantation d'arbres fruitiers sur les emprises publiques ; • Installation de mobilier urbain pour le confort des citoyens.	
3. Identifier les zones prioritaires afin de contrer les îlots de chaleur et proposer des mesures règlementaires au règlement de zonage afin de limiter les surfaces minéralisées et foncées, que ce soit au sol comme sur les bâtiments .	1. Intégrer des normes f avorisant la conservation et l'augmentation des espaces verts ; 2. Intégrer des normes portant sur la gestion de l'abattage et la protection des arbres ;	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 2 - Assurer une qualité de vie pour les citoyens de Papineauville

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
3. Identifier les zones prioritaires afin de contrer les îlots de chaleur et proposer des mesures règlementaires au règlement de zonage afin de limiter les surfaces minéralisées et foncées, que ce soit au sol comme sur les bâtiments.	3. Adopter des mesures incitatives pour la plantation d'arbres ; 4. Intégrer des dispositions réglementaires encadrant l'utilisation des matériaux de revêtement des espaces de stationnement, la plantation et la préservation des espaces verts.	
4. Minimiser les risques relatifs à certaines contraintes naturelles et anthropiques afin de contribuer à la santé et à la sécurité des citoyens.	1. Cartographier les contraintes naturelles et anthropiques ; 2. Encadrer par des mesures normatives la construction dans les zones à risque d'inondation ; 3. Encadrer par des mesures normatives la construction aux abords des secteurs assujettis aux nuisances sonores ; 4. Intégrer des normes interdisant de consommer du cannabis dans les lieux publics.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 2 - Assurer une qualité de vie pour les citoyens de Papineauville

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
5. Protéger la fonction résidentielle à l'égard des contraintes générées par les commerces et les voies routières par un meilleur encadrement de l'implantation de nouveaux usages sensibles au bruit.	1. Intégrer des dispositions réglementaires applicables aux usages commerciaux contigus à des habitations (zone tampon, écran visuel, encadrement de l'entreposage extérieur, marges d'éloignement, etc.) ; 2. Intégrer des dispositions réglementaires visant à atténuer l'impact sonore et visuel des routes 148 et 321 lors de l'implantation d'usages résidentiel, institutionnel et récréatif (zone tampon, écran visuel, encadrement de l'entreposage extérieur, marges d'éloignement, etc.).	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 2 - Assurer une qualité de vie pour les citoyens de Papineauville

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
6. Consolider et développer les activités industrielles aux abords de la route 148 et à la croisée de la route 321 et de l'autoroute 50.	1. Intégrer au plan de zonage les secteurs industriels existant et à développer ; 2. Intégrer des dispositions règlementaires permettant de densifier l'occupation du sol par les normes d'implantation et les catégories d'usages/activités complémentaires ; 3. Intégrer au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble des critères de développement pour le site commercial disponible à l'intersection de la route 321 et de l'autoroute 50.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 2 - Assurer une qualité de vie pour les citoyens de Papineauville

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
7. Assurer une desserte adéquate de la population en terme de parcs et d'équipements récréatifs.	1. Adopter un plan directeur des parcs et espaces verts ; 2. Adopter un plan de desserte des équipements récréatifs ; 3. Planifier l'aménagement d'un nouveau parc multigénérationnel d'importance sur le terrain de l'OMH (170, rue Laval) et de la Fabrique ; 4. Planifier le réaménagement du parc de l'école Pie-X pour le transformer en parc destiné aux enfants de 5 à 12 ans.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 3 - Promouvoir un développement cohérent et intégré, participant à l'optimisation des infrastructures municipales et à l'amélioration de l'offre en logements et services

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
1. Imposer des normes minimales en matière de densité d'occupationdu sol brute lors de l'élaboration de projets de développement et de redéveloppement résidentiel et mixte.	1. Prévoir les dispositions réglementaires permettant de densifier l'occupation du sol lors de projet de développement ou de redéveloppement résidentiel et mixte ; 2. Planifier une mixité des usages pour les zones localisées le long des artères principales et intégrer des normes minimales de compacité (COS-CES) pour favoriser la compacité de la trame bâtie ; 3. Évaluer l'impact des projets de développement ou de redéveloppement sur la capacité d'approvisionnement en eau potable et l'élimination des eaux usées des installations existantes ; 4. Autoriser divers modes d'implantation (isolé, contigu, jumelé, projet intégré, etc.).	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 3 - Promouvoir un développement cohérent et intégré, participant à l'optimisation des infrastructures municipales et à l'amélioration de l'offre en logements et services

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
2. Assurer un développement harmonieux entre les différentes fonctions urbaines à l'intérieur du périmètre urbain et des secteurs agricoles déstructurés par la mise en place d'outils réglementaires et de politiques municipales efficaces.	1. Élaborer et mettre en œuvre un programme particulier d'urbanisme (PPU) afin de planifier une articulation entre les usages projetés dans le village-centre ; 2. Intégrer les secteurs agricoles déstructurés au plan de zonage ; 3. Intégrer des normes en matière de consolidation des secteurs agricoles déstructurés en zone agricole.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 3 - Promouvoir un développement cohérent et intégré, participant à l'optimisation des infrastructures municipales et à l'amélioration de l'offre en logements et services

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
3. Réaliser une planification détaillée pour un développement à des fins résidentielles pour les familles et ménages à faibles revenus.	1. Identifier les secteurs pertinents à l'établissement de familles et de ménages à faibles revenus ; 2. Intégrer des normes permettant l'implantation d'une variété de typologies résidentielles et mixte ainsi qu'une densité d'occupation du sol favorisant l'aménagement de plus petits logements ; 3. Planifier l'implantation des aires d'habitation, des services, des parcs et autres éléments structurants du territoire à courte distance l'un de l'autre.	
1. Assurer l'accès aux services de télécommunications sur l'ensemble du territoire (ex : projet « Fibre à la maison »).	1. Travailler de concert avec la MRC pour l'établissement de services de télécommunication performant sur l'ensemble du territoire de la Municipalité ; 2. Assurer un suivi quant à la performance du service de câblodistribution distribué par la compagnie Télécâble Laurentien.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 4 - Offrir des alternatives quant aux déplacements afin d'encourager le transport collectif, actif et durable

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
1. Privilégier une trame bâtie compacte et continue qui réduit la longueur des trajets pour les déplacements actifs et qui rend plus convivial le trajet pour les piétons.	1. Identifier et caractériser les terrains vacants et à redévelopper pour l'élaboration d'un registre ; 2. Autoriser une mixité des usages pour les zones localisées le long des artères principales et intégrer des normes minimales de compacité (COS-CES) ; 3. Planifier les utilisations du sol en concentrant les commerces, services et institutions de proximité dans le village-centre.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 4 - Offrir des alternatives quant aux déplacements afin d'encourager le transport collectif, actif et durable

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
2. Améliorer la sécurité et le confort des usagers lors du transport actif, particulièrement aux abords de la route 148 et à proximité des écoles, des corridors scolaires et des zones commerciales et institutionnelles.	1. Sécuriser les intersections de routes pour les traverses de piétons et cyclistes par des marquages au sol, des saillies, signalisation, etc. ; 2. Prolonger le réseau de trottoirs sur la portion de la route 148 après la rue St-Denis ; 3. Prévoir des travaux de végétalisation des emprises publiques ; 4. Intégrer des normes au règlement de zonage visant à végétaliser les espaces non-construits.	

CONTRIBUER AU MAINTIEN ET À L'AMÉLIORATION D'UN MILIEU DE VIE URBAIN ET DURABLE SATISFAISANT LES BESOINS DE LA POPULATION

OBJECTIF 4 - Offrir des alternatives quant aux déplacements afin d'encourager le transport collectif, actif et durable

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
3. Optimiser les infrastructures et les équipements collectifs existants ou futurs en matière de transport actif et collectif.	1. Réaliser une étude visant l'amélioration de l'offre de service de transport collectif interrégionale notamment vers Gatineau ; 2. Planifier la mise en oeuvre de mesures incitatives à l'utilisation des transports collectifs (bonification de l'offre de service, récurrence, crédits, etc.) ; 3. Planifier la mise en place d'installations permettant d'être à l'abri du soleil et des intempéries et sécurisant les citoyens lors de l'attente des transports.	
4. Encourager l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.	1. Prévoir l'installation de bornes de recharge électrique sur ces propriétés (Hôtel de ville, centre communautaire, etc.); 2. Promouvoir l'implantation de bornes électriques dans les milieux de travail et pour les habitations multifamiliales.	

ORIENTATION 2

Favoriser la conservation, la restauration et la mise en valeur des espaces et des paysages naturels et bâtis afin de soutenir le milieu récréotouristique

L'orientation 2 « Favoriser la conservation, la restauration et la mise en valeur des espaces et des paysages naturels afin de soutenir le milieu récréotouristique » vise à assurer la viabilité et la pérennité des milieux naturels afin d'offrir aux citoyens un environnement de vie sain et, considérant que le milieu naturel est le moteur principal du milieu récréotouristique. Cette orientation est accompagnée des objectifs, moyens de mise en œuvre et stratégies suivants :

Cette orientation vise à assurer la pérennité des milieux agricoles et paysagers afin d'offrir aux citoyens un environnement de vie sain. Considérant que le milieu naturel est le moteur principal du milieu récréotouristique, cette orientation se voudrait aussi un soutien du milieu récréotouristique. Le caractère champêtre et agricole du territoire représente une « marque de commerce » pour Papineauville, une signature. Cette mise en valeur vient donc protéger son image et voire même sa réputation de Municipalité soucieuse d'offrir un cadre de vie sain et distinctif à sa population.

Finalement, la mise en valeur du caractère agricole passe inévitablement par la mise en valeur des produits agricoles provenant de nos fermes. Alors que l'agriculture traditionnelle, notamment la production laitière, diminue au profit d'une agriculture plus variée, il importe que ce type d'activité soit générateur de richesse, tant pour assurer une relève agricole que pour pérenniser l'occupation du territoire rural par une population active, participant au dynamisme de la collectivité, tant aux points de vue économique, touristique que social. L'attrait, tant par les consommateurs que par certains producteurs agricoles, de l'agriculture biologique et de l'agriculture locale (à l'opposé des monocultures ou de l'agriculture « industrielle ») représente un filon prometteur en faveur d'un virage durable de la fonction agricole de Papineauville.

FAVORISER LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES ET DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS AFIN DE SOUTENIR LE MILIEU RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF 1 - Protéger les milieux naturels sensibles et d'intérêt ainsi que les eaux souterraines

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
1. Intégrer des dispositions quant à la protection et la mise en valeur de l'île à Roussin ainsi que la limitation de son développement.	1. Intégrer au plan de zonage la délimitation des milieux naturels sensibles et à protéger au règlement de zonage ; 2. Intégrer des normes encadrant les activités autorisées dans les milieux naturels.	
2. Améliorer la qualité des eaux de surface en limitant l'impact des polluants d'origine agricole, domestique et industrielle et assurer un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante par une gestion intégrée des activités et usages.	1. Intégrer des mesures normatives encadrant la rétention des eaux de ruissellement et l'infiltration en site propre ; 2. Intégrer au plan de zonage un périmètre de protection autour de la prise d'eau potable contre toute contamination éventuelle, particulièrement par des biosolides, pesticides et matières fertilisantes ; 3. Inventorier les résidences non-branchées au réseau d'égout municipal et assurer leur conformité à la réglementation provinciale.	

FAVORISER LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES ET DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS AFIN DE SOUTENIR LE MILIEU RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF 1 - Protéger les milieux naturels sensibles et d'intérêt ainsi que les eaux souterraines

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
3. Protéger les nappes d'eau souterraine considérées à risque ou vulnérables et protéger les sources existantes et potentielles d'alimentation en eau potable par l'entremise de contrôles règlementaires.	1. Insérer à la réglementation des mesures concernant l'arrosage excessif, l'installation de toilettes à faible débit d'eau, de toilettes automatiques dans les bâtiments publics et des compteurs d'eau ; 2. Adopter un plan d'action environnemental visant à sensibiliser la population à la réduction de leur consommation d'eau potable et l'arrosage excessif par la publicité et des moyens de sensibilisation. Promouvoir la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage par exemple ; 3. Modifier le règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin qu'il soit applicable également sur les terrains possédant une installation de prélèvement d'eau souterraine privée ; 4. Intégrer au plan de zonage un périmètre de protection autour de la prise d'eau potable contre toute contamination éventuelle, particulièrement par des biosolides, pesticides et matières fertilisantes.	

FAVORISER LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES ET DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS AFIN DE SOUTENIR LE MILIEU RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF 1 - Protéger les milieux naturels sensibles et d'intérêt ainsi que les eaux souterraines

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
4. Élaborer un plan des milieux humides répertoriés afin d'assurer leur conservation et encourager leur mise en valeur.	1. Inventorier et caractériser les milieux humides identifiés au schéma d'aménagement et les intégrer au plan de zonage ; 2. Limiter ou interdire les constructions dans les milieux humides ; 3. Intégrer des objectifs et critères de préservation et de mise en valeur des milieux humides au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.	

FAVORISER LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES ET DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS AFIN DE SOUTENIR LE MILIEU RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF 1 - Protéger les milieux naturels sensibles et d'intérêt ainsi que les eaux souterraines

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
5. Protéger et bonifier le couvert forestier à titre de milieux sensible et d'intérêt.	1. Intégrer des normes au règlement de zonage visant à encadrer les activités de prélèvement dans les espaces boisés du territoire municipal ; 2. Intégrer des normes au règlement de zonage visant à conserver et protéger le milieu boisé sur l'île à Crépault ainsi que ses espaces florales rares de micocouliers (Celtis occidentalis L.) et de carex massette (Carex typhina Michx) ; 3. Analyser la possibilité de faire de l'île à Crépault une réserve écologique ; 4. Intégrer des normes au règlement de zonage visant à conserver et protéger le milieu boisé de l'Île à Roussin ; 5. Intégrer des dispositions réglementaires sur l'abattage et la protection des arbres ; 6. Adopter des mesures incitatives pour la plantation d'arbres.	

FAVORISER LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES ET DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS AFIN DE SOUTENIR LE MILIEU RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF 1 - Protéger les milieux naturels sensibles et d'intérêt ainsi que les eaux souterraines

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
6. Favoriser la réduction des gaz à effet de serre et adopter des politiques d'aménagement en réponse aux conséquences des changements climatiques.	1. Planifier les utilisations du sol en concentrant les commerces, services et institutions de proximité dans le village-centre ; 2. Adopter un plan d'action environnemental visant à sensibiliser la population à leur empreinte écologique notamment dans leur moyen de transport, la consommation de produits locaux, l'économie énergétique liée au chauffage des bâtiments, la gestion des matières résiduelles, etc.	

FAVORISER LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES ET DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS AFIN DE SOUTENIR LE MILIEU RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF 1 - Protéger les milieux naturels sensibles et d'intérêt ainsi que les eaux souterraines

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
7. Afin de prévenir la dégradation et l'érosion des rives, maintenir et bonifier la qualité des lacs et des cours d'eau en accordant et s'assurant que les bandes de protection riveraine sont respectées, notamment en ce qui a trait aux terres agricoles.	1. Intégrer au plan de zonage la délimitation des zones inondables ; 2. Intégrer des normes strictes encadrant les activités autorisées dans les zones inondables et sur les bandes de protection riveraines ; 3. Répertorier les bandes de protection riveraines à revitaliser et à protéger ; 4. Intégrer des normes protégeant la prise d'eau potable de la Municipalité et imposer une distance tampon autour du site d'enfouissement situé dans le secteur est de la municipalité. Ce site renferme les résidus provenant du déversement résultant de l'accident ferroviaire de 1978 ; 5. Adopter un règlement régissant l'utilisation de pesticides, d'herbicides et de matières fertilisantes.	

FAVORISER LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES ET DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS AFIN DE SOUTENIR LE MILIEU RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF 2 - Encourager des actions permettant de mettre en valeur le milieu récréotouristique

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
1. Miser sur les paysages d'intérêts écologique, culturel et esthétique comme étant des vecteurs aux activités récréotouristiques. Les interventions physico-spatiales et de développement devront assurer la mise en valeur des paysages d'intérêts.	1. Inventorier et caractériser les paysages d'intérêt écologique, culturel et esthétique de la Municipalité, tel que : • La région de la vallée de la Petite-Nation ; • L'enveloppe visuelle des routes 148, 321 et 323 à l'extrémité nord-est et de l'autoroute 50 ; • La rivière des Outaouais. 2. Intégrer des objectifs et critères au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant à protéger et à valoriser adéquatement les différents paysages à valeur écologique, culturel et esthétique ; 3. Consolider les activités touristiques et les équipements récréatifs par la publicisation de circuits ; 4. Implanter un circuit de panneaux éducatifs portant sur l'histoire, la culture et le patrimoine bâti et paysager de la Municipalité dans le village-centre ; 5. Réaliser un plan d'aménagement paysager (arbres décoratifs, lampadaires, mobilier urbain, etc.) pour les rues Papineau et Henri-Bourassa.	

FAVORISER LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES ET DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS AFIN DE SOUTENIR LE MILIEU RÉCRÉOTOURISTIQUE

OBJECTIF 2 - Encourager des actions permettant de mettre en valeur le milieu récréotouristique

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
2. Reconnaître la route 148 comme une vitrine commerciale importante qui reflète l'image de la municipalité.	1. Intégrer des normes spécifiques pour encadrer les secteurs commerciaux et de services aux abords de la route 148 en ce qui concerne l'affichage, l'entreposage extérieur, les aires de stationnement, les accès, l'aménagement paysager ; 2. Intégrer des objectifs et critères visant la création, la revitalisation et la mise en valeur des espaces commerciaux et de services dans le village-centre au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ; 3. Poursuivre l'aménagement de haltes de repos offrant du mobilier urbain et une canopée protégeant du soleil, incitant les citoyens à se déplacer à pieds et à vélos.	
3. Mettre en valeur le potentiel récréotouristique qu'offre le corridor de la rivière des Outaouais.	1. Réaliser un plan pour le développement des activités nautiques ; 2. Créer une synergie entre les diverses activités récréotouristiques présentes sur le territoire municipal et régional ; 3. Assurer une offre en hébergement conséquente aux activités récréotouristiques.	

ORIENTATION 3

Valoriser un milieu agricole dynamique et diversifié dans l'optique d'encourager l'agrotourisme et ses dérivés

L'orientation 3 « Valoriser un milieu agricole dynamique et diversifié dans l'optique d'encourager l'agrotourisme et ses dérivés » vise à assurer la viabilité et la mise en valeur des terres agricoles. Cette orientation est accompagnée des objectifs, moyens de mise en œuvre et stratégies suivants :

La très grande partie du territoire de Papineauville est à vocation agricole. En effet, le paysage local, outre la rive de la rivière des Outaouais et le noyau villageois, est constitué de boisés et d'étendues champêtres. Au-delà de l'aspect paysager, le territoire agricole est d'abord et avant tout notre garde-manger commun.

Dans un contexte où la résilience des collectivités est plus que jamais d'actualité, et que la population urbaine est de plus en plus déconnectée de l'agriculture, la valorisation de l'agriculture, notamment de l'agrotourisme, se veut un moyen intéressant pour les agriculteurs de Papineauville.

De plus, la proximité des centres urbains de la capitale nationale et de Montréal, en plus du volet touristique déjà existant relatif u patrimoine local permettrait une complémentarité très intéressante au développement de cette filière touristico-économique.

Alors que l'agriculture traditionnelle, notamment la production laitière, diminue au profit d'une agriculture plus variée, il importe que ce type d'activité soit générateur de richesse. Que ce soit pour assurer une relève agricole ou pour pérenniser l'occupation du territoire rural par une population active, cette présence participe au dynamisme de la collectivité, tant aux points de vue économique, touristique que social. L'attrait, tant par les consommateurs que par certains producteurs agricoles, de l'agriculture biologique et de l'agriculture locale (à l'opposé des monocultures ou de l'agriculture « industrielle ») représente un filon prometteur en faveur d'un virage durable de la fonction agricole de Papineauville.

VALORISER UN MILIEU AGRICOLE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ DANS L'OPTIQUE D'ENCOURAGER L'AGROTOURISME ET SES DÉRIVÉS

OBJECTIF 1 - Assurer la pérennité des territoires agricoles

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
1. Favoriser le développement durable de l'agriculture en zone agricole et préserver ses principales ressources que sont l'eau et le sol.	1. Identifier au plan de zonage la zone agricole permanente et les îlots déstructurés ; 2. Élaborer une stratégie de développement et de protection de la zone agricole dynamique basée sur le Plan de développement de la zone agricole de la MRC ; 3. Intégrer des normes qui exercent un contrôle strict des usages non agricoles dans le territoire d'affectation agricole ; 4. Encadrer les services et industries reliés directement à la transformation des produits agricoles.	

VALORISER UN MILIEU AGRICOLE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ DANS L'OPTIQUE D'ENCOURAGER L'AGROTOURISME ET SES DÉRIVÉS

OBJECTIF 1 - Assurer la pérennité des territoires agricoles

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
2. Permettre le développement d'activités complémentaires dans les fermes, notamment en ce qui a trait aux établissements agrotouristiques et leurs dérivés et à la transformation des produits provenant principalement de la ferme.	1. Intégrer des normes qui favorisent la mise en place d'activités connexes à l'agriculture, notamment la vente de produits, les visites à la ferme et l'autocueillette, l'agrotourisme, l'hébergement et les activités temporaires telles que les festivals et foires agricoles ; 2. Inviter les agriculteurs à encourager la relève agricole via un registre en ligne ; 3. Promouvoir la mise en réseau et le développement des activités agrotouristiques par la publicisation.	

VALORISER UN MILIEU AGRICOLE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ DANS L'OPTIQUE D'ENCOURAGER L'AGROTOURISME ET SES DÉRIVÉS

OBJECTIF 1 - Assurer la pérennité des territoires agricoles

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
3. Encourager l'utilisation de nouvelles techniques et pratiques afin de promouvoir une agriculture durable.	1. Intégrer des dispositions réglementaires visant à encourager l'utilisation des meilleures techniques et pratiques agricole axées sur le développement durable ; 2. Publiciser l'aide mise à la disposition des agriculteurs sur le territoire de la MRC : concessionnaires de tracteurs, 3 abattoirs, vétérinaires, conseillers, coop agricole, agent agricole à la MRC, bureau du MAPAQ, réseau Agriconseils, Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) ; 3. Faire connaître les programmes de remboursement de taxes foncières pour les entreprises agricoles et forestières ; 4. Adopter un règlement de contrôle sur les pesticides et les matières fertilisantes.	

VALORISER UN MILIEU AGRICOLE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉ DANS L'OPTIQUE D'ENCOURAGER L'AGROTOURISME ET SES DÉRIVÉS

OBJECTIF 2 - Favoriser le développement de l'agrotourisme et l'attractivité touristique

MOYENS DE MISE EN OEUVRE	STRATÉGIES	PLAN D'ACTION
1. Soutenir le développement de l'agriculture en reconnaissant le caractère distinctif des activités liées à l'agrotourisme.	1. Intégrer des dispositions réglementaires favorables à l'implantation d'activités agrotouristiques ;	
	2. Adopter un règlement sur le contrôle des pesticides et des matières fertilisantes et y intégrer des dispositions sur l'épandage des biosolides de papetières ou de boues d'épuration dans certains secteurs stratégiques afin de minimiser les impacts sur les usages sensibles (taux d'application, les parcelles visées, les dates prévues, etc.).	
2. Permettre le développement des secteurs agricoles déstructurés avec des usages autres qu'agricole tout en assurant le bon développement et la bonne cohabitation des activités agricoles se retrouvant à proximité.	1. Encadrer l'implantation d'usage non-agricole en fonction des activités agricoles environnantes ;	
	2. Planifier les utilisations du sol des îlots déstructurés de manière à supporter les activités agricoles et agrotouristiques ;	
	3. Promouvoir les espaces disponibles pour les établissements d'hébergement agrotouristiques.	

3.4 Les grandes affectations du sol et les densités d'occupation

3.4.1 L'affectation « Foresterie »

L'affectation « Foresterie » concerne toutes les forêts, majoritairement privées, où les conditions de l'environnement permettent une exploitation forestière saine et judicieuse, comme celle que pratiquent la plupart des propriétaires. C'est notamment le cas des terrains boisés du massif laurentien, situés sur un relief qui n'est pas propice à l'agriculture.

Le couvert forestier qui s'est reconstitué est majoritairement feuillu et toutes les essences forestières du Québec à haute valeur commerciale peuvent y être observées. Néanmoins, certaines pratiques forestières du passé, qui consistaient généralement à ne couper que les arbres commercialement intéressants à partir d'un certain diamètre, ont contribué à appauvrir le capital des bois d'œuvre de qualité, comme dans le cas des massifs de pins blancs. Le défi actuel est donc de promouvoir de saines pratiques sylvicoles en vue de réhabiliter nos forêts.

Outre la production de bois, les forêts de la MRC de Papineau recèlent un potentiel important pour la production de sirop d'érable. Cependant, l'acériculture dans les forêts de l'Outaouais est encore sous-développée par rapport à plusieurs autres régions du Québec (Centre-du-Québec, Beauce, Estrie). Dans les forêts du domaine de l'État, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs supervise les activités de planification et d'aménagement forestiers. Ces forêts sont certifiées par le Forest Stewardship Council, attestant d'une saine gestion forestière.

Dans les forêts du domaine privé, il peut être autorisé toutes les activités déjà prévues en affectations « Récréotourisme », « Écotourisme » et « Conservation », telles que définies au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau, auxquelles il est loisible d'ajouter l'exploitation forestière, les scieries et les autres entreprises de transformation primaire du bois de coupe, ainsi que d'autres entreprises dont la localisation sur un terrain se justifie par la présence d'une ressource naturelle, comme les gravières, les carrières et les sablières. L'implantation de tels sites d'extraction doit cependant éviter l'altération des paysages de très forte sensibilité tels que ciblés par la MRC Papineau. Une attention particulière est portée aux lignes de crête, car elles ceinturent l'espace panoramique et sont donc particulièrement visibles, peu importe la distance.

En plus des entreprises de nature forestière, la récréation extensive et l'équitation sont autorisés dans la présente affectation. L'agriculture est également permise dans l'affectation « Foresterie ». Enfin, la municipalité pourrait exploiter, sur ses propres terrains, des centres de transfert de faible capacité, des écocentres, des lieux d'apports volontaires et des sites de compostage industriel.

La densité d'occupation du sol devra y être très faible ou nulle.

3.4.2 L'affectation « Agricole dynamique »

La première de ces grandes affectations du territoire en milieu agricole, appelée « Agriculture dynamique », regroupe les terres qui bénéficient de conditions physiques, agronomiques et topographiques offrant d'excellentes perspectives pour la pratique de l'agriculture. Dans cette affectation, la protection du dynamisme agricole justifie que l'on persiste à y restreindre fortement l'implantation d'activités non-agricoles. Dans l'affectation « Agriculture dynamique », il peut être autorisé les usages suivants :

- L'agriculture, la sylviculture, l'acériculture, la transformation de produits agricoles, la vente et pension d'animaux domestiques et la récréation intensive ;
- Les résidences unifamiliales ou intergénérationnelles reliées à l'agriculture et déjà autorisées en vertu de la LPTAA, ainsi que n'importe quel usage bénéficiant d'un droit acquis accordé en vertu de la LPTAA, ou ayant fait l'objet d'un décret gouvernemental ou d'une autorisation de la CPTAQ émise avant le 17 mai 2006 ;
- Les commerces et les services complémentaires aux activités de production spécifiques de la ferme concernée.

La densité d'occupation du sol des secteurs affectés à l'agriculture devra être maintenue faible ou très faible.

3.4.3 L'affectation « Agricole à potentiel élevé »

Cette grande affectation du territoire, appelée « Agriculture à potentiel élevé », regroupe les terres qui offrent un bon potentiel pour les activités agricoles. Le milieu comprend déjà plusieurs activités non-agricoles, mais la grande superficie des terres offre des possibilités de relance. Dans cette affectation, le maintien de l'agriculture nécessite l'implantation de certaines activités d'appoint. De ce, il peut être autorisé la construction d'une nouvelle résidence sous certaines conditions. La densité d'occupation du sol des secteurs affectés à l'agriculture devra être maintenue faible ou très faible.

3.4.4 L'affectation « Agricole à potentiel faible »

L'« Agriculture à potentiel faible », regroupe les terres qui conviennent mieux à la sylviculture qu'à l'agriculture. Dans cette affectation, l'implantation d'activités d'appoint sera encouragée par des conditions plus souples que dans les catégories précédentes.

Dans l'affectation « Agriculture à potentiel faible », la municipalités peut aussi autoriser la construction d'une nouvelle résidence sous certaines conditions. La superficie doit être d'au moins 4 hectares et le frontage d'au moins 75 mètres.

Dans cette affectation, il peut être autorisé toutes les activités relatives aux affectations « Agriculture à potentiel élevé » et « Agriculture dynamique », telles que définies au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau.

Les résidences non agricoles sur une unité foncière doivent respecter la superficie minimale imposés par la CPTAQ. La densité d'occupation du sol des secteurs affectés à l'agriculture devra être maintenue faible ou très faible.

3.4.5 L'affectation « Villégiature »

L'affectation « Villégiature » est attribuée à tous les territoires habités qui, à l'extérieur des noyaux villageois, sont susceptibles d'attirer les vacanciers en leur offrant une excellente accessibilité aux activités reliées aux attributs naturels du territoire, notamment les nombreux lacs et corridor nautique, tout en leur offrant des services de proximité en matière d'hébergement, de restauration et d'approvisionnement général. Elle couvre les berges de Papineauville aux abords de la rivière des Outaouais.

Cette affectation vise à mettre en valeur les endroits de prédilection pour l'implantation de résidences saisonnières et d'établissements touristiques, selon un encadrement réglementaire suffisamment serré pour assurer la protection des écosystèmes, particulièrement la qualité de l'eau des lacs et des rivières, les habitats fauniques ainsi que la beauté des paysages champêtres et forestiers. Dans cette perspective, la municipalité assujettie à cette affectation des normes concernant notamment l'esthétique des paysages et l'abattage des arbres, les bandes de protection riveraine, la densité d'occupation du sol, l'intégration des bâtiments dans l'environnement naturel, l'implantation de sites d'extraction et différents autres aspects.

Dans l'affectation « Villégiature », il peut être autorisé une vaste gamme d'usages. En plus des activités déjà prévues en affectation « Récréotourisme » tel que défini au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Papineau, toutes les formes d'hébergement (hôtels, auberges, gîtes, auberges de jeunesse, campings haut de gamme pour habitations motorisées) et de restauration sont les bienvenues, ainsi que toutes les activités récréatives et communautaires que la municipalité jugera sans nuisance pour les résidants.

Bien entendu, seuls les habitations unifamiliales et bi-générationnelles sont autorisées et les maisons mobiles prohibées. Les activités de fabrication artisanale, les petits commerces de proximité et les services de toute nature pourront être autorisés sous certaines conditions à l'intérieur des résidences unifamiliales, de manière à encourager le développement du travail à domicile.

En affectation « Villégiature », les marchés publics ne sont autorisés qu'en bordure du réseau routier supérieur. Par ailleurs, uniquement sur les terres du domaine de l'État ainsi que sur les terres ayant été concédées ou aliénées par l'État à des fins autres que minières après le 1er janvier 1966, l'extraction de substances minérales de surface, comme le sable, le gravier et la pierre à bâtir, est permise.

3.4.6 L'affectation « Habitat mixte »

L'affectation « Habitat mixte » concerne des espaces circonscrits, compacts et bien densifiés.

La municipalité souhaite conjuguer judicieusement les usages résidentiels, commerciaux, communautaires et administratifs dans une perspective de densification, de consolidation, d'animation et de revitalisation du centre-village. Dans l'aire d'affectation « Habitat mixte », il peut être autorisé tous les usages prévus dans l'affectation « Villégiature », auxquels sont ajouté les habitations comportant un nombre de logements plus élevé, tous les commerces de vente au détail, les services de toutes sortes et les activités industrielles artisanales et légères. Dans le cas des maisons mobiles, elles doivent être regroupées dans une zone qui n'est pas adjacente à la rue principale. Il est à noter que la MRC n'inclut pas une affectation uniquement résidentielle. C'est pourquoi, ces fonctions seront divisées à même le zonage de la municipalité.

En affectation « Habitat mixte », Papineauville veille à l'intégration harmonieuse de l'habitat villageois avec l'environnement. Premièrement, l'on planifie le développement immobilier en continuité avec le milieu bâti existant, afin de consolider prioritairement les secteurs déjà construits, de rentabiliser les infrastructures et de protéger le domaine agricole et le capital environnemental. Dans la mesure du possible, les nouveaux projets résidentiels seront avantageusement entourés d'espaces récréatifs linéaires comme des sentiers de randonnée pédestre, équestre, des pistes cyclables ou d'autres activités récréatives s'intégrant aux paysages naturels.

Seule la municipalité peut exploiter, sur ses propres terrains, des centres de transfert de faible capacité, des écocentres, des lieux d'apports volontaires et des sites de compostage industriel. Enfin, dans une perspective de cohésion sociale et dans le but de favoriser l'accessibilité des citoyens à l'ensemble du territoire, la mixité et la cohésion sociales, la sécurité publique et la pérennité des paysages bâtis de Papineauville, il est prohibé la création de quartiers privés, clôturés et interdits d'accès aux citoyens qui n'y sont pas propriétaires.

3.4.7 L'affectation « Industrie locale »

L'affectation « Industrie locale » désigne les espaces destinés à regrouper les activités industrielles légères, de façon à créer des économies d'échelle facilitant leur fonctionnement, à rentabiliser les services d'appoint nécessaires, à canaliser le camionnage qu'elles génèrent et à restreindre la diffusion des nuisances.

Bien qu'elles ne soient pas destinées à accueillir des industries lourdes, il n'en demeure pas moins que les aires d'affectation « Industrie locale » puissent contenir des industries lourdes protégées par des droits acquis.

Dans ces aires industrielles, il peut être autorisé, de manière complémentaire, des activités qui génèrent des nuisances incompatibles avec les milieux habités, comme le camionnage lourd.

Aussi, dans la mesure où ils sont reliés aux activités industrielles ou para-industrielles exercées dans l'une ou l'autre des zones industrielles, il peut y être autorisé les sièges sociaux et les bureaux administratifs, les activités de recherche et les laboratoires. La cohabitation harmonieuse des activités industrielles avec les usages résidentiels situés à proximité nécessite l'implantation de zones tampons.

Seule la municipalité peut exploiter, dans cette aire d'affectation située sur ses propres terrains, des centres de transfert de faible capacité, des écocentres, des lieux d'apports volontaires et des sites de compostage industriel. Par ailleurs, l'extraction des substances minérales de surface, tels le sable et le gravier, sur les terres du domaine de l'État est permise.

3.4.8 L'affectation « Commerciale autoroutière »

L'autoroute 50 facilite l'accessibilité à la MRC de Papineau et offre de nouvelles opportunités économiques. Un comité régional de revitalisation du corridor de la route 148 a d'ailleurs été créé pour aider le Conseil de la MRC à prévoir une stratégie de développement optimale du corridor de l'autoroute 50.

L'aire d'affectation « Commerciale autoroutière » comprend les infrastructures existantes ou projetées, gérées par l'entreprise privée, offrant une variété de services permettant aux usagers de la route de se reposer, de se restaurer et de se ravitailler en carburant.

Les aires commerciales autoroutières peuvent offrir les services suivants : station-service, dépanneur, restauration rapide, toilettes, guichets automatiques, aires de détente et de pique-nique saisonnières, présentoirs libre-service de documentation sur les destinations voyage, aire de stationnement pour voitures et véhicules lourds, station de lavage, hébergement et les attractions touristiques de la région. L'entreposage extérieur n'est cependant pas permis.

De plus, comme cette aire d'affectation est située dans la zone agricole permanente, ces usages devront préalablement être autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Aux abords immédiats de l'échangeur de l'autoroute 50 à Papineauville, à l'ouest de la route 321, une aire d'affectation « Commerciale autoroutière », située à l'extérieur de la zone agricole permanente, est aussi prévue.

La densité d'occupation du sol y sera de moyenne à élevée.

3.4.9 Densité d'occupation des affectations résidentielles

Les affectations résidentielles composent une diversité de densité. Les gabarits d'occupation du sol varient en fonction de la distance au noyau villageois. L'étalement s'est fait avec la mise en place de secteurs à résidences unifamiliales isolées. La relation de ces développements avec le centre représente une évolution de la densité. Les immeubles multilogements ainsi que ceux qui mixte les usages résidentiel et commercial se localisent au coeur de la municipalité de Papineauville.

Il est essentiel de développer selon une densité compacte afin de conserver la proximité des ménages avec les services. L'accès à la marche des services essentiels doit être priorisé afin de promouvoir le transport actif au sein même de la municipalité. Ainsi, la municipalité doit développer son centre afin d'adapter son tissu urbain aux déplacements actifs.

Figures

1. MCCAFFREY, Jamie. (2014, 6 septembre). Just going with the flow at Parc national de Plaisance. [Photographie]. Flickr : Jamie McCaffrey. Récupéré de https://www.flickr.com/photos/15609463@N03/15007206259/in/photostream/

2. MCCAFFREY, Jamie. (2016, 3 septembre). Dawn on the river. [Photographie]. Flickr : Jamie McCaffrey. Récupéré de https://www.flickr.com/photos/15609463@N03/29449765641/in/photolist-LSnKj2-Xm946y-uX27xWWH9unm-23zKvWu-Y9tap6-2jx2xNX-Y95Hkx-2jggmNT-QDsiCW-289LqkT-2jG9zBN-Xm94WS-MDDtsf-XnQ7em-XBNpgu-XBNmsJ-29JaFo2-26Q3YHi-WAZbc7-X5BEuq-2i9AwTF-LQzZcv-2jd1F7y-D5HAHW-LRkEtp-24ArY3v-LGo38NXgMLKS-M8ivR3-28CWt7T-axxHhb-27Q7CDV-LSLiUU-242fpLs-JnRWGj-Ktq4Xy-X5BEto-2jCmF4v-GwkYCR-LDz89S21qfBXY-LerzGu-XYSFNM-26TxxeJ-Kunqvd-CvLPu7-pherQ2-2jeFNNn-2cGPvmG

3. DUPUIS, Mathieu. (s.d.). Mathieu-Dupuis-PLA-9 : Parc national de Plaisance. [Photographie]. Société des établissementsde plein air du Québec - Parc national de Plaisance : Mathieu Dupuis. Récupéré de https://www.sepaq.com/pq/pla/index.dot?language_id=2#prettyPhoto[gallery2]/4/

4. MCCAFFREY, Jamie. (2016, 2 septembre). Mellow on the river. [Photographie]. Flickr : Jamie McCaffrey. Récupéré de https://www.flickr.com/photos/15609463@N03/29962076406/in/photolist-LSnKj2-uX27xW-2jx2xNX-2jggmNT-QDsiCW-2jG9zBN-MDDtsf-26Q3YHi-LQzZcv-Xm946y-WH9unm-23zKvWu-Y9tap6-Y95Hkx-289LqkTXm94WS-XnQ7em-XBNpgu-XBNmsJ-29JaFo2-WAZbc7-X5BEuq-2i9AwTF-2jd1F7y-D5HAHW-LRkEtp-M8ivR3-axxHhb-LSLiUU-JnRWGj-2jCmF4v-2jeFNNn-Kunqvd-pherQ2-24ArY3v-LGo38N-XgMLKS-28CWt7T-27Q7CDV-Ktq4Xy-242fpLs-X5BEto-GwkYCR-LDz89S-21qfBXY-LerzGu-XYSFNM-26TxxeJ-CvLPu7-2cGPvmG/

5. Municipalité de Papineauville. (2020). Mot du maire. [Photographie]. Récupéré de https://www.papineauville.ca/fr/municipalite-de-papineauville/mot-du-maire

6. Google Earth V 7.3.3.7786 (64-bit). (2019, 28 septembre). Papineauville, Canada. 75°37'33.62"N 75°01'14.68"O, altitude 2.29 km. Landsat/ Copernicus, CNES/ Airbus 2020, Maxar Technologies 2020. Récupéré de http://www.earth.google.com [2020, 14 septembre].

7. Google Maps. 2020. Papineauville. Google Maps [En ligne]. Récupéré de https://mapstyle.withgoogle.com/ [2020,14 septembre].

8. Sans auteur. (1900-1960). Moulin à Scie - Papineauville, P. Q. - The Lumber Mills. [Dessin]. Cybermagazine Patrimoine de l'Outaouais. Récupéré de http://outaouais.quebecheritageweb.com/fr/image/moulin-scie-sawmill-1

9. Répertoire du patrimoine culturel du Québec. (2013). Denis-Benjamin Papineau - [Vers 1940]. [Dessin] . Récupéré de http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=17928&type=pge#.X19z_2h-KhPY

10. Sans auteur. (1900-1960). Papineauville (P. Q.) - Le Quai. [Dessin]. Cybermagazine Patrimoine de l'Outaouais. Récupéré de http://outaouais.quebecheritageweb.com/fr/image/papineauville-le-quai-pier

11. Goad, Chas. E. (Charles Edward). (1848-1910). Plans d'assurance-incendie. Échelle 1: 1200. Montreal ;Chas. E. Goad,1908. Récupéré de https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2244288?docsearchtext=papineauville

12. Municipalité de Papineauville. (2020). Bureau de poste - Petite nation. [Photographie]. Récupéré de https://www.papineauville.ca/fr/loisirs-et-culture/activites-culturelles/notre-patrimoine

13. Saus auteur. (1900-1960). Papineauville (P. Q.) - Au Village. [Dessin]. Cybermagazine Patrimoine de l'Outaouais. Récupéré de http://outaouais.quebecheritageweb.com/fr/image/papineauville-au-village

14. Saus auteur. (1900-1960). Centreville. [Photographie]. Cybermagazine Patrimoine de l'Outaouais. Récupéré de-http://outaouais.quebecheritageweb.com/fr/image/centreville-downtown-4
15. Google Maps. 2020. Papineauville. Google Maps [En ligne]. Récupéré de https://mapstyle.withgoogle.com/ [2020,14 septembre].

16. Google Earth V 7.3.3.7786 (64-bit). (2016, 3 septembre). Papineauville, Canada. 75°37'07.26"N 75°01'14.97"O, altitude 1.12 km. Landsat/ Copernicus. Récupéré de http://www.earth.google.com [2020, 14 septembre].

17. Google Maps : Street view. (2018, mai). 250 Rue Papineau - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.6173409,-75.0162908,3a,75y,229.59h,76.66t/data=!3m6!1e1!3m4!1sVm-C3Qc3b-Ga4nX1fF7hxWNQ!2e0!7i13312!8i6656?hl=fr

18.ÉcoleSecondaireLouis-Joseph-Papineau.(2016,9novembre).ÉcoleSecondaireLouis-Joseph-Papineau.[Publicationsur Facebook]. Récupéré de https://www.facebook.com/cscv.qc.ca/photos/a.1126474014114667/1126474140781321

19. Municipalité de Papineauville. (2019, 14 novembre). École Sainte-Pie-X. [Publication sur Facebook]. Récupéré de https://www.facebook.com/papineauville/photos/a.506677599377999/2603832782995793

20. Répertoire culturel de l'Outaouais. (s.d.). Centre de généalogie de la Petite-Nation. [Photographie]. Récupéré dehttps://www.repertoireculturel outaouais.ca/genealogiepetitenation

21. Google Maps : Street view. (2011, septembre). 13 Rue Saint André - Saint-André-Avellin, Québec. [Photographie].Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.722118,-75.0586653,3a,75y,25.76h,96.68t/data=!3m6!1e1!3m4!-1sHewudoltL0eY-G85mUZXNA!2e0!7i13312!8i6656?hl=fr

22. Google Earth V 7.3.3.7786 (64-bit). (2016, 3 septembre). Papineauville, Canada. 46°37'10.54"N 75°01'25.60"O, altitude 1.58 km. Landsat/ Copernicus. Récupéré de http://www.earth.google.com [2020, 14 septembre].

23. Réseau patrimoine. (2010). Parc du cadran solaire de Papineauville. [Photographie]. Récupéré de https://www.reseaupatrimoine.ca/sur-les-traces-du-patrimoine/fiches/parc-du-cadran-solaire-de-papineauville/

24. Municipalité de Papineauville. (2020). Le quai public. [Photographie]. Récupéré de https://www.papineauville.ca/fr/tourisme/attraits-touristiques-papineauville/quoi-voir-papineauville

25. Municipalité de Papineauville. (2020). Parc Henri-Bourassa. [Photographie]. Récupéré de https://www.papineauville.ca/fr/tourisme/attraits-touristiques-papineauville/quoi-voir-papineauville

26. Municipalité de Papineauville. (2020). Les sentiers pédestres. [Photographie]. Récupéré de https://www.papineauville.ca/fr/tourisme/attraits-touristiques-papineauville/quoi-voir-papineauville

27. Google Earth V 7.3.3.7786 (64-bit). (2016, 3 septembre). Papineauville, Canada. 45°37'55.56"N 74°58'30.06"O, altitude 1.77 km. Landsat/ Copernicus. Récupéré de http://www.earth.google.com [2020, 14 septembre].

28. Municipalité de Papineauville. (2020). La marina Richard. [Photographie]. Récupéré de https://www.papineauville.ca/fr/tourisme/attraits-touristiques-papineauville/quoi-voir-papineauville

29. Google Maps : Street view. (2011, septembre). 2085 Côte des Cascades - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.6608518,-75.0230771,3a,75y,157.77h,82.13t/data=!3m6!1e1!3m4!-1so9TQWvUz3cXzlJnVXZT9zQ!2e0!7i13312!8i6656?hl=fr

30. Google Earth V 7.3.3.7786 (64-bit). (2016, 3 septembre). Papineauville, Canada. 45°39'28.75"N 75°01'33.58"O, altitude 5.36 km. Landsat/ Copernicus. Récupéré de http://www.earth.google.com [2020, 14 septembre].

31. Google Earth V 7.3.3.7786 (64-bit). (2016, 3 septembre). Papineauville, Canada. 45°38'36.10"N 75°02'30.54"O, altitude 483 m. Landsat/ Copernicus. Récupéré de http://www.earth.google.com [2020, 14 septembre].

32. Google Maps : Street view. (2011, septembre). 99 Rue Henri Bourassa - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.6128691,-75.0148112,3a,75y,149.36h,88.79tta=!3m7!1e1!3m5!1sVKKdiQCvjMX94xRMWZ9_IQ!2e0!6s%2F%2Fgeo2.ggpht.com%2Fcbk%3Fpanoid%3DVKdiQCvjMX94xRMWZ9_IQ%26output%3Dthumbnail%26cb_client%3Dmaps_sv.tactile.gps%26thumb%3D2%6w%3D203%26h%3D100%26yaw%3D150.25404%26pitch%3D0%26thumbfov%3D100!7i13312!8i6656?hl=fr

33. Google Earth V 7.3.3.7786 (64-bit). (2016, 3 septembre). Papineauville, Canada. 45°36'53.8127N 75°01'24.81"O, altitude 323 m. Landsat/ Copernicus. Récupéré de http://www.earth.google.com [2020, 14 septembre].

34. Google Maps : Street view. (2011, septembre). 184 QC-148 - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.616066,-75.0099661,3a,75y,210.43h,84.06t/data=!3m6!1e1!3m4!1sSrooSFEWbFZfNt79we3N8A!2e0!7i13312!8i6656

35. Google Maps : Street view. (2018, mai). 584 QC-321 - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.6383831,-75.0192738,3a,75y,94.38h,104.68t/data=!3m6!1e1!3m4!1sWRe67Vz6lEaLduKNfwenFA!2e0!7i13312!8i6656

36. Google Maps : Street view. (2018, mai). 1710 QC-148 - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.6239642,-74.992838,3a,63.5y,204.94h,94.06t/data=!3m7!1e1!3m5!1szBf6UDuj-thdmhq5L_-1Lg!2e0!6s%2F%2Fgeo0.ggpht.com%2Fcbk%3Fpanoid%3DzBf6UDuj-thdmhq5L_-1Lg%26output%3Dthumbnail%26cb_client%3Dmaps_sv.tactile.gps%26thumb%3D2%26w%3D203%26h%3D100%26yaw%3D107.499596%26pitch%3D0%26thumbfov%3D100!7i13312!8i6656

37. Google Maps : Street view. (2018, mai). 276 QC-148 - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.6172351,-75.0180241,3a,75y,175.97h,89.19t/ta=!3m6!1e1!3m4!1sN-kfpjqglBdQ6V88nr9e1Q!2e0!7i13312!8i6656

38. Google Maps : Street view. (2018, mai). 314 QC-148 - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.6171517,-75.0198801,3a,75y,229.71h,76.88t/data=!3m6!1e1!3m4!1s7D2gFKM3Te-CisetgRUK0Q!2e0!7i13312!8i6656

39. Google Maps : Street view. (2018, mai). 321 QC-148 - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.6182744,-75.0169019,3a,48.7y,314.5h,94.42t/data=!3m6!1e1!3m4!1s_RLzS804xGMMgldVKjrz2Q!2e0!7i13312!8i6656

40. Google Maps : Street view. (2011, septembre). 232 Rue Duquette - Papineauville, Québec. [Photographie]. Récupéré de https://www.google.com/maps/@45.6180048,-75.014414,3a,75y,2.96h,94.83t/data=!3m6!1e1!3m4!1sntWti-HsA57J9cf_U0KCyA!2e0!7i13312!8i6656
fr/services-aux-citoyens/ressources-et-communautes/paroisse

41. Municipalité de Papineauville. (2020). Paroisse. [Photographie]. Récupéré de https://www.papineauville.ca/

42. Réseau patrimoine. (s.d.). Circuit patrimonial de Papineauville. [Photographie]. Récupéré de https://www.reseaupatrimoine.ca/sur-les-traces-du-patrimoine/fiches/circuit-patrimonial-de-papineauville/

43. Répertoire du patrimoine culturel du Québec : Andréanne Beloin. (2010). Ancien couvent de Papineauville. [Photographie]. Récupéré de http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=166429&type=-bien#.X1_C42hKhPY

44. Marina Richard. (s.d.). Marina. [Photographie]. Récupéré de https://marinarichard.com/marina/

Médiagraphie

1. LEBLANC, Claire. (2012, novembre). Circuit Patrimonial Papineauville. Récupéré de https://www.papineauville.ca/application/files/9315/7123/5873/Circuit_2012_nov2012.pdf

2. Minitère de la Culture et des Communications. (2013). Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Récupéré de http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detailInventaire.do?methode=consuter&id=42&type=inv#.X2D-5mmh-KhPY

3. MRC Papineau. (2018). Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération. Récupéré de http://www.mrcpapineau.com/89%7CSchema-d-amenagement

4. Municipalité de Papineauville. (2004). Plan d'urbanisme. Récupéré de https://www.papineauville.ca/fr/services-aux-citoyens/service-de-lurbanisme/plan-durbanisme

5. Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais. (2020). Sur les traces du patrimoine : Explorez l'histoire de l'Outaouais. Récupéré de https://www.reseaupatrimoine.ca/

6. Statistiques Canada. (2016). Profil de recensement. [Tableau]. Récupéré de https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2480037&Geo2=CD&Code2=2480&-SearchText=papineauville&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=0

7. Statistique Canada. (2011). Profil de l'Enquête national auprès des ménages. [Tableau]. Récupéré de https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2480037&Data=Count&-
SearchText=papineauville&SearchType=Begins&SearchPR=01&A1=All&B1=All&Custom=&TABID=1
8. Statistique Canada. (2011). Profil de recensement. [Tableau]. Récupéré de https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2480037&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=papineauville&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=&TABID=1

9. Statistique Canada. (2006). Profil de recensement. [Tableau]. Récupéré de https://www12.statcan.gc.ca/cen- sus-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2480037&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=papineauville&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=

10. Statistique Canada. (2001). Profil de recensement. [Tableau]. Récupéré de https://www12.statcan.gc.ca/english/Profil01/CP01/Details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2480037&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=papineauville&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=fr/
services-aux-citoyens/ressources-et-communautes/paroisse

ANNEXES

ANNEXE A

PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

ANNEXE B

PLAN DES ÉLÉMENTS DE CONTRAINTES

ANNEXE C

PLAN DES PAYSAGES SENSIBLES

ANNEXE D

PLAN DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

ANNEXE E

PLAN DE TRANSPORT